LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	6 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.389 — QUARANTE ET UNIÈME ANNEE — JEUDI 29 JUIN 1916

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. — Réclames : 1.75. — Faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. — Chronique Locale : 10 fr.
Les Insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Le Contrôle parlementaire

En votant à une énorme majorité l'ordre du jour qui portait les signatures de tous les présidents des groupes, la Chambre avait notamment proclamé la nécessité du contrôle parlementaire : elle a décidé, en effet, aux termes de cet ordre du jour, « d'instituer et d'organiser une délégation directe qui exercera, avec le concours du gouvernement, le contrôle effectif et sur place de tous les services ayant la mission de pourvoir aux besoins de l'armée ». La Gauche démocratique du Sénat vient de même, par le vote d'un ordre du jour très net, d'affirmer « la nécessité croissante du contrôle parlementaire.

On sait que ce groupe est de beaucoup le plus important de tous les groupes du Luxembourg : nous pouvons dire qu'il suffit à lui seul à constituer une majorité à la Chambre-Haute. C'est donc l'opinion de la majorité du Sénat qu'il exprime et rien d'ailleurs ne saurait faire supposer que les autres groupes soient moins partisans du contrôle parlementaire que la Gauche démocratique elle-même. La prochaine délibération de l'Assemblée sénatoriale précisera mieux ce point. Mais d'ores et déjà, il est permis de constater que les deux Chambres sont pleinement d'accord sur la nécessité du contrôle parlementaire dans la guerre actuelle.

Il n'y a plus guère, au surplus, que quelques réactionnaires attardés pour contester à la représentation nationale ce droit de contrôle. Et encore ces derniers opposants ne siègent-ils pas au Parlement, ou bien, s'ils y siègent, — comme c'est le cas par exemple pour M. Maurice Barrès, — n'osent-ils pas formuler leur opposition par une déclaration ni même l'exprimer par un vote. Car M. Barrès lui-même n'a-t-il pas voté l'ordre du jour des groupes ?

*Mais les oppositions qui n'ont plus le courage de se dresser en plein Parlement se sont réfugiées dans la presse conservatrice. M. Maurice Barrès se rattrape copieusement dans l'*Echo de Paris *de la réserve à laquelle il se contraint au Palais-Bourbon. Si l'on excepte les hommes de l'*Action Française, *qui eux sont dans leur rôle en déversant l'outrage sur la représentation nationale, il n'y a pas d'ennemi plus acharné du parlementarisme que ce paradoxal parlementaire qui s'est si fiévreusement démené toute sa vie pour décrocher un mandat et pour le conserver. Toutefois, il est juste de reconnaître que son illustre confrère de l'Académie Française, M. Alfred Capus, marche avec un zèle ardent sur ses brisées et s'évertue à lui disputer la palme de l'antiparlementarisme : ses petits bulletins quotidiens du* Figaro *ne sont plus guère autre chose que des réquisitoires contre les droits et contre l'action des représentants de la nation.*

Alors que la plupart des organes modérés et des organes de droite eux-mêmes s'inclinent au nom de l'union sacrée et dans l'intérêt bien entendu de la patrie devant le principe de l'indispensable collaboration entre le Parlement et le gouvernement, ces deux journaux s'obstinent avec une singulière mauvaise humeur à vouloir réduire à néant le premier de ces deux organes essentiels à la vie nationale. A ce compte, autant vaudrait proclamer ouvertement que la représentation du pays doit être supprimée : ce serait une solution qui aurait au moins le mérite de la franchise. Mais par qui remplacerait-on les députés et les sénateurs ? Car enfin le gouvernement n'est pas autre chose qu'une émanation du Parlement et supprimer le Parlement ce serait donc supprimer par la même occasion le gouvernement cher à MM. Maurice Barrès et Alfred Capus. Ces messieurs n'auraient cependant pas la prétention de faire gouverner la France par l'étrange troupe de sacristains qui siège plus ou moins solennellement au bout du Pont des Arts...

N'en déplaise aux académiciens qui vaticinent dans les journaux bien pensants de la capitale, mais qui ne régentent pas encore la nation, le Parlement a un rôle précieux à remplir en temps de guerre, et il est excellent à tous les points de vue qu'il ait la volonté de le remplir.

Le Temps, *que l'on ne suspectera pas de jacobinisme et que M. Alfred Capus s'était trop hâté de ranger parmi les adversaires du Parlement, s'élève en un langage très digne en même temps que très énergique contre la mauvaise foi de toute cette campagne antiparlementaire. Il constate que les coupables ce ne sont pas les parlementaires, mais bien ceux qui, aux débuts de la guerre, ont traité le Parlement avec trop de désinvolture, ceux qui « ont rendu au gouvernement le mauvais service de le laisser face à face avec une bureaucratie nonchalante et infatuée ». Et notre grand confrère conclut en ces termes :*

« Les circonstances ont fait, d'ailleurs, au Parlement une belle revanche. Elles ont démontré que le gouvernement ne gagnait rien à se trouver en tête à tête avec les bureaucraties omnipotentes, qu'il usait toute son autorité dans une lutte énervante contre l'inertie ou les prétentions à l'infaillibilité, et qu'il avait besoin pour remplir sa tâche de renouveler périodiquement ses forces grâce à l'impulsion et au contrôle parlementaires. Telle est l'exacte leçon de l'expérience. Ce n'est pas le Parlement qui peut s'en plaindre. »

Voilà une conclusion républicaine : ce sera la nôtre.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Marchands de frousse

Parce que les Boches ont pris le fortin de Thiaumont (coût : 50.000 hommes environ), parce qu'ils ont pris quelques maisons du village de Fleury et qu'ils menacent les positions de Souville, voilà nos alarmistes qui recommencent. J'en ai vu hier un échantillon particulièrement remarquable.

Il est entré au café, le chapeau sur les yeux, a tendu une main molle à ses manilleurs habituels et s'est laissé choir sur sa chaise d'un air accablé.

— Qu'avez-vous ? Ça ne va pas ?...

— Non, ça ne va pas.

— D'où souffrez-vous ?

L'homme quitta son chapeau qu'il posa sur une chaise à côté de lui.

— Oh ! il ne s'agit pas de moi, murmura-t-il ; je parle de la guerre.

Un des joueurs qui commençait de battre les cartes s'arrêta et toutes les têtes s'avancèrent vers le nouvel arrivant. J'étais trop éloigné pour entendre les révélations évidemment sensationnelles que fit cet hurluberlu à ses amis, mais j'entendis fort bien l'un de ces derniers s'exclamer soudain :

— Il ne faut pas exagérer.

— Je n'exagère rien. Si je dis c'est que je sais.

— Vous savez quoi ?... Vous avez reçu un coup de téléphone du général Joffre ?

Cela fut dit de façon si nette, si énergique que notre alarmiste en demeura tout déconcerté. Il se contenta de hausser les épaules de l'air d'un homme supérieur qui renonce à parler avec des imbéciles.

Il ne faut pas croire que cet homme est seul à tenir de pareils propos. Depuis trois ou quatre jours on voit comme cela des visages allongés, des mines soucieuses ; tout ça parce que les soldats du kronprinz, après des semaines d'efforts gigantesques et une effroyable hécatombe ont avancé de quinze cents mètres et sur des positions qui ne compromettent pas notre résistance.

Alors la magnifique avance des Russes, la brillante contre-offensive italienne, la grande action qui semble s'ébaucher sur notre front et qui autorise les plus beaux espoirs, le merveilleux moral de nos soldats, la parfaite union qui règne entre tous les Alliés, le synchronisme qui va réglant les opérations de tous les fronts, tout cela n'est donc rien ?

Et dire que le jour prochain de la victoire tous ces marchands de frousse, tous ces Français à la confiance chancelante seront les premiers à se frotter les mains et à dire aux autres : « Vous voyez bien qu'on les a eus ! »

ANDRE NEGIS

P. S. — Juliette et Edmond : Merci pour les prisonniers russes.

La Vie à Bruxelles

La quiétude des Belges. — Le retour des immigrés allemands au bercail. Sentinelles supprimées.

Paris, 28 Juin.

Le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant de Bruxelles, les renseignements suivants sur la vie dans cette ville à la date du 4 juin :

Un avion allié a survolé Bruxelles cette semaine, se dirigeant vers Malines et Anvers. Le ciel, sous le crépuscule, était zébré de feu par le tir des canons allemands et la lueur des fusées ; l'alerte ne dura qu'une demi-heure puis ce fut le silence et le calme des jours précédents, calme que trouble, par les temps clairs, le bruit assourdi de l'artillerie sur le front Ouest.

Si dans la vie du Bruxellois, toujours stoïque, laborieux, confiant et un peu hâbleur, rien n'apporte en ce moment des émotions violentes, il n'en est pas de même dans l'immense colonie des civils allemands qui ont envahi la capitale pour s'assurer une existence plus confortable qu'outre-Rhin. L'autorité militaire vient d'inviter tous les civils habitant la Belgique depuis la guerre à réintégrer leur domicile en Allemagne.

Pour stimuler leur ardeur au retour, le voyage sera gratuit pour ceux qui partiront avant la fin juin. Cette mesure a troublé la quiétude des familles allemandes qui encombraient Bruxelles de leurs massives silhouettes. Verrons-nous disparaître ces femmes sans grâce et ces civils insolents qui vivaient ici en maîtres dont la parole et le geste hautain nous étaient plus odieux que ceux des militaires ? Souhaitons-le.

Les sentinelles sont supprimées devant les principaux édifices publics, les ponts et autres ouvrages d'art de l'agglomération bruxelloise. Leurs guérites aux couleurs allemandes sont vendues à des prix variant entre 1 fr. 25 et 3 francs pièce. Il semble se produire une fébrilité inaccoutumée dans le gouvernement civil et militaire et les préparatifs de toute nature semblent indiquer que les Allemands méditent un nouveau coup qui, en cas d'échec nécessiterait une retraite précipitée.

D'important renforts sont passés dans la région de Charleroi, Mons et Tournai, tant en infanterie qu'en cavalerie. Ce déploiement militaire représente aux yeux des profanes la force invincible et redoutable, mais n'est en réalité, qu'un bluff dangereux.

A la mémoire des Héros du 59e Bataillon de Chasseurs

Paris, 28 Juin.

La Ligue des Patriotes a fait célébrer, ce matin, en l'église Notre-Dame, un service à la mémoire du lieutenant-colonel Driant et à celle des officiers, sous-officiers et soldats du 59e bataillon de chasseurs à pied, tombés glorieusement au champ d'honneur.

Le président de la République, le ministre de la Guerre et le ministre de la Marine étaient représentés par des officiers d'ordonnance. La nef était réservée aux membres du Sénat et de la Chambre, aux nombreuses autorités, aux officiers de l'armée de terre et de mer, ainsi qu'aux officiers étrangers. La cérémonie était présidée par M. Ainette. A l'issue de cette cérémonie, la foule, profondément émue, s'est retirée en s'inclinant devant les soldats blessés qui étaient venus nombreux s'associer à l'hommage rendu à l'un de leurs glorieux chefs, tombé au champ d'honneur.

697e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 28 Juin.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Dans la région au sud de Lassigny, les Allemands ont tenté, au cours de la nuit, plusieurs coups de main sur nos petits postes. Toutes ces tentatives ont échoué.

En Champagne, une forte reconnaissance ennemie qui essayait d'aborder nos lignes vers la route de Saint-Hilaire-le-Grand à Saint-Soupplet, a été dispersée par nos feux.

Sur la rive gauche de la Meuse, lutte d'artillerie dans les secteurs d'Avocourt et de Chattancourt. A la cote 304 et au Mort-Homme, escarmouches à la grenade.

Sur la rive droite, une contre-attaque lancée à 3 heures sur nos positions, au nord-est de la cote 321, a été repoussée à coups de grenades. Une autre contre-attaque dirigée entre le village de Fleury et la lisière est du bois de Vaux-Chapitre, a été immédiatement arrêtée par nos tirs de barrage.

Aux abords de l'ouvrage de Thiaumont, où la lutte a été vive au cours de la nuit, la situation reste sans changement.

Un double Exploit de l'Aviateur Nungesser

Deux avions abattus à 3.000 mètres

Paris, 28 Juin.

Le sous-lieutenant aviateur Nungesser, n'aura pas été long à justifier par de nouveaux exploits les éloges mérités de l'autre jour (et d'après l'*Officiel*) de son adroit courage.

Le communiqué vient encore de nous apprendre qu'il a descendu un nouvel avion boche. A la vérité, notre pilote a fait coup double, mais l'*Officiel*, on le sait, ne tient compte que des appareils abattus dans nos lignes. Arrivé le soir sur le front dans la région de Verdun, Nungesser était, le lendemain matin de bonne heure en quête de l'ennemi. Deux avions de chasse étaient bientôt en vue. Leurs mitrailleuses entrèrent tout de suite en action, et plus de 1.500 balles vinrent siffler autour de notre aviateur, blessant assez grièvement et l'homme et l'appareil.

Le sous-lieutenant aviateur Nungesser

Indifférent à la souffrance, dédaigneux du danger, prudent et hardi tout ensemble, Nungesser attendit pendant plus d'une heure, le moment favorable. Des lignes françaises, on suivait avec des alternatives d'indicible émotion, cette lutte aérienne, qui crépitait à 3.000 mètres d'altitude.

Enfin, les évolutions se rapprochèrent. Nungesser ayant bien repéré son tir, affronta de près son premier ennemi et d'un seul coup le précipita mortellement blessé sur le sol. Se retournant alors vers l'autre avion qui n'avait point arrêté le feu roulant de sa mitrailleuse, le courageux pilote l'aborda sans hésiter (à travers son tir) et lui envoya soixante-quatre balles. L'appareil allemand tomba comme une pierre et son moteur s'enfonça profondément dans le sol.

Les deux avions ennemis étaient des appareils de chasse, légers, rapides, manœuvrés par des pilotes habiles et puissamment armés, puisque leurs mitrailleuses avaient quatre mille balles à leur disposition.

Est-il besoin de dire quelle ovation fut faite par nos soldats au sous-lieutenant Nungesser quand son appareil crevé de balles et désemparé vint s'abattre en capotant sur le sol ?

LES PERMISSIONS MILITAIRES

Une circulaire ministérielle établit de nouvelles dispositions

Paris, 28 Juin.

Une circulaire ministérielle vient d'apporter une modification importante aux conditions dans lesquelles seront accordées les permissions dans la zone des armées à partir du 5 juilet. A l'avenir, les permissionnaires ne pourront plus se rendre pendant leur congé dans une autre ville que celle indiquée sur leur titre de permission. Voici d'ailleurs les dispositions arrêtées par cette circulaire :

« Les permissionnaires doivent se rendre directement sans arrêt dans la localité pour laquelle ils ont demandé leur permission. Si, une fois arrivés à destination, ils désirent se rendre dans une autre localité, ils doivent demander l'autorisation au général commandant la subdivision, ou à défaut au commandant d'armes, ou à défaut à la gendarmerie dont relève la localité mentionnée sur le titre de permission. Cette autorisation ne sera accordée qu'à titre exceptionnel et pour des raisons sérieuses. Elle fera l'objet d'un nouveau titre de permission comportant l'obligation pour le bénéficiaire de voyager à ses frais au tarif militaire. En principe, le titulaire de cette nouvelle permission sera tenu de rentrer au lieu de la permission primitive à ses frais avant son expiration. »

Cette modification ne concerne pas les officiers.

Le Blocus de l'Allemagne

GRAVES ÉMEUTES A LEIPZIG

Les soldats tirent sur la foule

Londres, 28 Juin.

On télégraphie de Berne que des émeutes très sérieuses se sont produites à Leipzig, à la fin de la semaine dernière. La foule a mis au pillage environ 800 boutiques, particulièrement des boulangeries, des boucheries et des détaillants en produits alimentaires.

Des soldats tchèques, amenés d'Autriche, ont tiré sur la foule. L'état de siège a été également proclamé dans le duché de Brunswick. Aucun soldat du Brunswick, au front, n'est autorisé à revenir chez lui de peur que le mécontentement populaire ait prise sur lui.

La disette est générale

Paris, 28 Juin.

D'après les journaux, la pénurie des vivres qui se fait de plus en plus vivement sentir en Allemagne, continue à provoquer des émeutes dans toutes les grandes villes. L'*Isar Zeitung* déclare qu'à Munich, le nombre des manifestants qui ont pris part à la dernière émeute atteignait trente mille personnes. Ce même journal laisse entendre que de nouveaux troubles sont à craindre à bref délai. On parle, écrit-il, d'une sortie en masse de manifestants qui s'en iraient piller, à travers les campagnes, les réserves de vivres qu'ils croient y trouver, mais, ajoute l'*Isar*, les paysans sauront défendre leur bien et seront certainement plus forts que la canaille de Munich.

Le Parlement et la Guerre

Le contrôle de la minorité

Paris, 28 Juin.

Sur convocation signée de MM. Dalbiez, Jean Hennessy et Albert Favre, une cinquantaine de députés, qui tous ont voté contre l'ordre du jour de confiance au gouvernement qui a clos les séances du Comité secret, se sont réunis hier au Palais-Bourbon. Aucune décision n'a été prise.

M. Dalbiez interrogé dans les couloirs a indiqué quel était, à son avis, le but de cette réunion :

— Ce n'est pas un nouveau groupe que nous entendons constituer, a-t-il dit, puisque aussi bien les députés qui ont répondu à notre convocation appartiennent à tous les partis de la Chambre, mais un simple groupement. Notre but, c'est de veiller à la stricte application de l'ordre du jour formel, voté par 444 députés.

— C'est-à-dire que ce sont les députés qui se sont prononcés contre l'ordre du jour en question, qui veulent exiger sa mise en pratique par ceux qui l'ont approuvé ?

— Parfaitement !

Une nouvelle réunion du « groupement » naissant aura lieu cet après-midi.

Paris, 28 Juin.

Ce matin, a eu lieu au Palais-Bourbon une seconde réunion des députés qui ont, la semaine dernière, à la suite de la réunion de la Chambre en Comité secret, refusé d'accorder leur confiance au gouvernement. Ils ont décidé en principe de constituer un groupement qui prendrait le nom « d'Union parlementaire pour l'action nationale. »

A propos du contrôle parlementaire aux armées ils ont été d'avis que les commissaires chargés de ce contrôle devraient être élus au scrutin de liste pour une période de trois mois. Les commissaires aux armées rendraient compte de leurs missions à la Chambre en Comité secret.

IL Y A UN AN

Mardi 29 Juin

Entre Souchez et Neuville-Saint-Vaast, le combat d'artillerie continue. Progression française dans le chemin creux d'Ablain-Saint-Nazaire à Angres. Attaque des positions françaises à Metzéral par l'ennemi ; elle est vigoureusement repoussée.

Front oriental : violents combats sur la Gnita-Liva.

LA GUERRE

L'activité de l'artillerie sur le front anglais

LES AUTRICHIENS EN RETRAITE DANS LE TRENTIN

Les Russes contiennent les contre-attaques de l'ennemi

Saint-Etienne, 28 Juin.

La mission canadienne est arrivée hier soir à Saint-Etienne où un banquet présidé par M. Tavernier, président de la Chambre de Commerce, lui a été offert. M. Lallemand, préfet, ainsi que diverses personnalités administratives, militaires et industrielles, assistaient à ce banquet à l'issue duquel plusieurs allocutions ont été prononcées. La mission canadienne visitera aujourd'hui les diverses usines de la région.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 28 Juin.

Le Times *fait aujourd'hui une remarque d'une vérité profonde. Aucune question intérieure, dit-il, aucun problème si complexe et si grave qu'il soit, ne doit nous faire oublier un seul moment que l'avenir de la civilisation est en jeu et que des milliers de soldats meurent chaque jour dans l'espoir de la sauver. Et le grand organe londonien ajoute : « Lentement, mais inexorablement, les combattants se rapprochent de la décision. » La guerre entre, en effet, dans une phase critique et nous devons tout subordonner à l'issue que nous espérons. Mais il ne faut pas se dissimuler que la décision sera encore lente à venir et qu'elle nécessitera de notre part des efforts terriblement durs.*

Ne nous laissons pas gagner par l'impatience. Estimons-nous satisfaits de la nouvelle orientation des événements et de ce que l'action commence. Mais voyons bien celle-ci, telle qu'elle est. N'oublions pas, si nous ne voulons pas nous exposer à des désillusions, que l'ennemi que nous avons en face de nous représente une force redoutable et qu'il est animé d'un véritable fanatisme qui le fera résister jusqu'au bout. Nous en aurons raison, mais à condition de ne céder à aucun entraînement, à aucune impatience et surtout de redoubler d'efforts à l'arrière pour soutenir l'action des combattants.

Plus que jamais nous avons le droit d'espérer, mais plus que jamais nous avons le devoir d'être dignes de ceux qui luttent et tombent face à l'ennemi.

Sur le front de Verdun, on constate une accalmie relative. Les actions engagées laissent la situation sans changement. On peut s'attendre à une nouvelle et formidable reprise de la bataille.

Sur le front anglais, l'activité de l'artillerie est intense. Nos alliés ont lancé quelques coups de sonde vigoureux dans les lignes allemandes.

Sur le front du Trentin, nos alliés ont peine à suivre, semble-t-il, les Autrichiens dans leur retraite précipitée. On s'explique mal celle-ci. Elle est en tout cas de nature à favoriser l'action générale des Alliés.

Sur le front russe, nos alliés procèdent à la consolidation du terrain qu'ils ont gagné tout en contenant vigoureusement les furieuses contre-attaques de l'ennemi.

Il ne faut pas s'attendre avant quelques jours à d'importants événements de ce côté où la lutte engagée est très dure de part et d'autre. Mais nos alliés paraissent en excellente situation.

MARIUS RICHARD.

La Bataille de Verdun

L'armée française combat pour les Alliés

Londres, 28 Juin.

On lit dans le Times :

Il demeure évident que la phase la plus critique de la guerre se développe sur le front occidental. Dans la grandeur terrible de la lutte qui se livre devant Verdun, il y a bien plus que le sort d'une ville ou d'un saillant : l'armée française combat héroïquement pour sauver la France et la cause des Alliés, et il n'est pas de spectacle plus fortifiant pour tous les Alliés que la froide détermination avec laquelle les troupes françaises retournent sans cesse à l'attaque sur la rive droite de la Meuse. Le meilleur augure du sort de Verdun est le fait que ses défenseurs prennent toujours l'initiative.

La lutte dans le village de Fleury

Paris, 28 Juin.

Le *Petit Journal*, après avoir constaté que la situation à Verdun ne s'est pas modifiée et relate nos progrès dans la région de l'ouvrage de Thiaumont, où nous avons refoulé l'ennemi des éléments de tranchées avancées qu'il occupait, donne les détails suivants sur l'attaque du village de Fleury :

« On s'est battu durant la nuit au village de Fleury, mais sans résultat appréciable de part et d'autre. Cette lutte n'était que le prélude de celle, plus importante, qui devait avoir lieu dans le courant de la journée.

« En effet, les Allemands qui sentent l'importance de la possession du village, ont tenté par une attaque importante de nous en déloger.

« Durant la matinée, sous la protection d'un bombardement assez vif, ils ont amené jusqu'aux premières maisons des contingents bavarois à l'effectif d'une brigade, choisis parmi les meilleurs. Vers deux heures de l'après-midi, ces contingents ont tenté d'enlever d'assaut les maisons que nous occupons en dessinant un mouvement débordant des deux côtés, mais ces troupes de choix ont trouvé à qui parler, leur élan est venu se briser contre la résistance de nos soldats.

« Après un combat des plus violents, qui a duré plusieurs heures, les assaillants, fauchés par nos feux de mitrailleuses, ont été obligés de se retirer sans avoir entamé nos positions. »

SUR NOTRE FRONT

Dans les Flandres

Communiqué officiel anglais

Londres, 28 Juin.

Le général Haig fait le communiqué officiel suivant :

Hier soir, au sud-est du saillant d'Ypres, près du canal d'Ypres, à Menin, nous avons repoussé une attaque allemande.

Tout le long du front, nos patrouilles ont été très actives et ont pénétré sur de nombreux points des tranchées ennemies, infligeant de nombreuses pertes à l'ennemi et faisant quelques prisonniers.

Ce matin, de bonne heure, près de Loos, nous avons fait exploser avec succès deux mines, conjointement à l'une de ces explosions, nous avons exécuté une incursion au cours de laquelle nous avons infligé aux Allemands de grosses pertes.

Hier, de nombreux combats aériens ont eu lieu du côté des lignes allemandes.

Cinq aéroplanes britanniques ont attaqué quatre fokkers. Ils en ont abattu deux qui sont tombés désemparés.

Les deux autres fokkers ont été contraints d'atterrir pendant la journée.

Un de nos aéroplanes est manquant.

L'offensive anglaise se manifeste énergiquement

Londres, 28 Juin.

Le représentant du *Daily Mail* sur le front britannique en France, télégraphie que lundi matin, à 12 heures 32, un groupe de Prussiens, et à trois kilomètres plus loin un groupe de Saxons ont passé un très mauvais quart d'heure.

Ils ont été tirés de leur sérénité par un feu d'artillerie soudain et par des volées de bombes de mortiers de tranchées.

Entre temps deux équipes d'Anzacs s'élancèrent vers les tranchées ennemies, et y firent un travail rapide. Un dépôt de bombes de l'ennemi fut détruit, ainsi que d'autres choses de valeur et de nombreux Allemands furent tués.

Un groupe de poseurs de fils barbelés fut surpris et balayé par les mortiers. Ni le groupe prussien, ni le groupe d'infanterie saxonne ne firent mine de combattre.

La réplique par l'artillerie ennemie a été des plus infimes. Ces attaques peuvent être plus qu'un épisode et l'activité de celles-ci a été considérable : « Je n'ai jamais observé, nous dit notre correspondant, un feu plus précis de notre artilerie, depuis que je suis sur le front ».

L'offensive britannique et la bataille de Verdun

Paris, 28 Juin.

*M. Marcel Hutin écrit dans l'*Echo de Paris :

Nos armées ont retenu à Verdun les troupes allemandes, pour permettre à nos alliés britanniques de se préparer.

Nous avons retenu devant Verdun tout l'effort des Allemands. Les armées de Verdun ont rempli leur tâche. Il est possible que les Allemands, fixés devant cet objectif, continuent à frapper des coups de massue répétés, jusqu'au moment où Verdun, n'ayant plus aucune importance stratégique, aura cédé la place à des événements qui se seront déclanchés ailleurs.

Et il ajoute, en parlant d'offensive :

Pour qu'une offensive ait un résultat, il faut qu'elle s'espace sur un front extrêmement large, et il faut surtout qu'elle puisse se continuer pendant de longues semaines.

On se réjouit à Paris de l'action britannique

Paris, 28 Juin.

On ne parlait, hier, dit le *Petit Parisien*, dans les milieux parlementaires, que du bombardement anglais sur le front au nord de la France. Sénateurs et députés commentaient les termes du dernier communiqué de nos alliés, qui donne des indications précises sur un des points où la canonnade a causé le plus de dommages aux organisations allemandes.

Les membres des deux assemblées qui avaient pu s'entretenir avec M. Aristide Briand, à son retour du grand quartier général britannique, donnaient à leurs collègues des détails sur la puissance des moyens dont disose le général Douglas Haig.

Dans le public, qui ne pénètre pas dans la coulisse, on ne s'entretenait également que de « l'offensive anglaise ».

L'impression que nous avons emportée des nombreuses visites que nous avons faites hier dans tous les milieux, est très nette. Partout on se rend compte qu'il s'agit d'une très grosse affaire, dont les opérations qui se déroulent actuellement ne sont que le prélude. Partout la confiance est grande et partout on se rend compte que les événements tant attendus ne peuvent se produire dès l'abord et qu'il convient d'attendre avec patience.

Un aéroplane anglais descend à Lille

Londres, 28 Juin.

Les Allemands ont eu la surprise de voir descendre, à Lille, un aéroplane du type le plus récent.

C'est ce qui a été révélé hier au soir à la Chambre des Lords, par lord Montagu. Le 31 mai au matin, un aéroplane muni d'un moteur de 230 H. P. quittait l'aérodrome de Farnborough, pour la France. Il passait au-dessus de nos lignes et descendait, sans avoir été touché, à l'aérodrome allemand de Lille. Le pilote n'avait jamais encore volé en France auparavant et n'avait aucune pos-

tion de la géographie de la France. L'aviateur en question est le lieutenant Littlewood, l'observateur est le lieutenant Grant.

La victorieuse offensive russe

Les généraux autrichiens battus sont remplacés

Rome, 28 Juin.

Les généraux Pflanzer, Baltin, Boehm-Ermolli et Linsingen ont été remplacés dans leurs commandements par les généraux Boroovich, Vallich et Mackensen.

La tactique et le matériel des Russes ont une efficacité redoutable

Berne, 28 Juin.

Commentant l'offensive russe, le Journal de Berlin à Midi, *écrit* :

La tactique des Russes dans leurs opérations a subi beaucoup de changements depuis leur précédente offensive. Jamais de telles masses n'ont été lancées à l'attaque et jamais l'activité de l'artillerie et son efficacité n'ont atteint une telle proportion. Les Russes ont amené des batteries nouvelles en grande quantité ; le nombre de leurs canons a été plus que triplé, surtout en ce qui concerne l'artillerie lourde. Ils emploient aussi des canons japonais de 32 centimètres et les officiers français qui accompagnent ces batteries rendent de précieux services comme instructeurs.

En outre, la cavalerie russe s'est beaucoup distinguée partout où le permet le terrain : de grandes masses de cavalerie sont groupées derrière les lignes d'infanterie. Les endroits du front où les lignes austro-hongroises furent contraintes de reculer virent de sanglants combats avec la cavalerie. Les automobiles belges blindées font preuve de beaucoup d'activité. Elles sont armées de canons et de mitrailleuses et grâce à leurs petites dimensions et à leur rapidité elles sont difficiles à repérer par l'artillerie.

La Hongrie menacée

Londres, 28 Juin.

On mande de Budapest au Times :

La violence de l'offensive des Russes qui approchent des passes des Karpathes et menacent ainsi la Hongrie d'une nouvelle invasion, soulève encore l'opinion publique contre l'allié allemand et l'incompétence supposée du commandant en chef autrichien que l'on accuse ouvertement de négligence criminelle pour n'avoir pas de service de renseignements.

Les soldats autrichiens réfugiés en Roumanie

Bucarest, 28 Juin.

A la suite des opérations militaires au nord de la Moldavie, 300 soldats et officiers autrichiens se sont réfugiés en territoire roumain où ils ont été désarmés. A leur passage à Bucarest, les officiers ne paraissaient pas avoir trop souffert des rigueurs de la campagne, mais moralement, ils sont fort déprimés. L'un d'eux a déclaré que les Russes, disposant de troupes nombreuses et abondamment pourvues de tout le matériel de guerre, étaient maîtres de la situation en Bukovine, que l'artillerie russe était supérieure et qu'il était impossible de résister aux attaques des cosaques. Nous avions confiance, a-t-il ajouté, dans notre offensive contre l'Italie ; maintenant nous sommes obligés de retirer des troupes du front italien pour faire face aux Russes ; notre désastre est certain. Nous avons perdu trop d'hommes à Verdun contre lequel on s'acharne à immobiliser des forces énormes.

L'Italie en Guerre

Les Italiens gagnent du terrain

Paris, 28 Juin.

Le correspondant du *Daily Mail* à Milan, télégraphie à la date de mardi, que depuis soixante heures les Italiens continuent à regagner du terrain. La retraite autrichienne a revêtu, sur certains points, un caractère de déroute.

Au nord de l'Asiago, la retraite autrichienne fut si précipitée que l'infanterie italienne perdit contact avec l'ennemi et, pour la première fois dans la guerre alpine, la cavalerie reçut l'ordre d'avancer à travers les bois épais et de gravir des côtes escarpées, de manière à attaquer les arrière-gardes de l'ennemi pour le tenir.

Partout, les Autrichiens ont abandonné des armes, des approvisionnements et des transports. Leur ligne de retraite est jonchée de morts et de blessés. Bien que l'on s'attende à une forte résistance le long de la ligne allant de Monte-Maggio à Monte-Tonezzo, tous les critiques sont d'accord pour dire que les Autrichiens seront délogés.

Le roi d'Italie sur le front

Rome, 28 Juin.

Suivant des rapports venus du front, le roi est toujours présent au milieu de son armée, partageant avec elle durant les engagements tous les dangers comme un simple soldat. Le succès magnifique des forces italiennes n'est pas dû seulement à l'élan de l'infanterie, mais aussi à la terrible efficacité de l'artillerie dont les canons sont beaucoup plus nombreux que ceux des Autrichiens.

L'empereur d'Autriche avait résolu de frapper l'Italie

Rome, 28 Juin.

C'est François-Joseph lui-même qui aurait décidé l'offensive dans le Trentin. C'est à la suite de l'échange des visites entre MM. Briand, Salandra et Asquith, que l'empereur ne se fit plus d'illusion sur l'effort combiné des Alliés.

Il convoqua donc son Conseil de guerre et, malgré les craintes de l'état-major au sujet du retour des Russes sur le front oriental, l'empereur déclara qu'il ne voulait pas mourir sans avoir infligé à l'Italie un châtiment qu'elle avait mérité.

« Demain, dit-il, il serait peut-être trop tard. Je veux que l'Italie soit châtiée. M'étant toujours opposé à l'exécution du plan de Conrad, j'ai empêché la réalisation des projets d'attaque contre l'Italie, présentés autrefois par l'archiduc Ferdinand. Je sens donc que je porte la responsabilité d'avoir laissé l'Italie choisir son heure pour nous faire la guerre, tandis que l'Autriche négligeait de son côté toutes les occasions favorables d'attaquer l'Italie. »

L'organisation et l'exécution de la contre-offensive italienne

Rome, 28 Juin.

Le *Corriere della Sera* publie une correspondance en date du 26 juin, venant du plateau des Sept-Communes, qui met en lumière la merveilleuse préparation de la contre-offensive italienne. « Les Aurichiens, dit-elle, se retirèrent parce qu'ils commençaient à se sentir étouffés ; ils voyaient se resserrer sur leurs deux flancs le danger extrême de la formidable tenaille italienne.

« Depuis une semaine, chaque attaque des Autrichiens leur coûtait des milliers d'hommes sans leur donner un pouce de terrain ; les prisonniers racontent que la résistance italienne causait dans les rangs autrichiens des massacres incroyables. Les Autrichiens manquaient dans les derniers jours de pain et d'eau et se trouvaient en présence d'une armée florissante, qui allait se renforçant chaque jour.

Ce qui est arrivé depuis quarante jours sur nos lignes, entre l'Adige et la Brenta, paraît miraculeux. Le ravitaillement en eau, aussi difficile qu'essentiel, fut organisé d'une façon parfaite, d'excellentes routes furent improvisées là où il n'y avait auparavant pas même de sentiers. En quatre jours, une route muletière de montagne longue de dix kilomètres, fut rendue praticable aux camions. On vit pendant ces quarante jours, dans toute sa valeur, la perfection complète de l'armée italienne, l'énorme mécanisme des services techniques fut organisé et il fonctionne admirablement. C'est aujourd'hui la revanche de cette organisation superbe, voulue, étudiée et réalisée par le général Cadorna qui, sans un moment d'incertitude, avec une sûreté infaillible, organisa la contre-offensive la plus rapide et la plus complète de la guerre actuelle.

La tenaille italienne commença à fonctionner dans la nuit du samedi au dimanche, sur la droite, aux confins septentrionaux du plateau d'Asiago. La défense autrichienne des Mandrielle fut enfoncée. Le coup était terrible pour les Autrichiens, toutes leurs positions à l'est de la vallée de Campomulo se trouvant, alors, sous la menace d'un encerclement. En présence de ce danger atroce, les Autrichiens ne résistèrent pas à notre attaque et ils abandonnèrent le terrain et s'enfuirent, talonnés par notre infanterie et par nos alpins. En un seul jour, de très fortes positions tombèrent sous notre pression comme des châteaux de cartes. Nous faisons des prisonniers, mais en petit nombre, à cause de la célérité de la retraite de l'ennemi.

Interrogés, ces prisonniers se déclarent étourdis et opprimés par la vitesse incroyable de notre mouvement. Hier encore, ils avaient reçu l'ordre de se renforcer sur leurs positions pour exécuter des travaux de retranchement.

LA GUERRE EN ORIENT

Dans les Balkans

Sur le front franco-anglais

L'action de nos avions

Athènes, 28 Juin.

On mande de Trikala qu'une escadrille d'avions français est venue hier rejoindre près de ce village un appareil qui avait dû atterrir hier matin, sa provision de benzine étant épuisée. L'appareil, une fois ravitaillé, a repris avec l'escadrille la direction de Salonique.

L'attitude de la Grèce

Une campagne de calomnies contre Venizelos

Athènes, 28 Juin.

La campagne anti-vénizéliste continue plus acharnée et plus calomnieuse que jamais. C'est ainsi que la *Néa Himera* raconte que M. Venizelos, angoissé, hors de lui, s'est rendu auprès des ministres de l'Entente et leur a expliqué que M. Zaimis, tout comme M. Skouloudis, n'était qu'un « paravent du roi », et que le seul remède à la situation c'était le retour d'un ministère vénizéliste, imposé par la force ou par les élections.

Les journaux libéraux le *Néa Hellas* en tête, insistent, sur ce fait que l'histoire est là pour démontrer combien l'intervention des puissances protectrices a toujours été favorable à la Grèce. Il en sera de même cette fois.

La démobilisation de l'armée

Athènes, 28 Juin.

Le décret ordonnant la démobilisation générale a été promulgué aujourd'hui.

En Roumanie

Un conflit sanglant causé par la cherté des vivres

Genève, 28 Juin.

On mande de Bucarest qu'à la suite de l'interdiction par les autorités d'une assemblée d'ouvriers organisée dimanche à Galatz, la grève générale a été déclarée avant-hier matin. Plusieurs milliers de travailleurs des usines à gaz, des tramways et des moulins ont organisé un cortège et résisté à coup de canne aux soldats qui voulaient empêcher cette manifestation. D'après un rapport officiel, quelques coups de revolver ont été aussi tirés sur les soldats auxquels les chefs ont ordonné de se retirer. Comme la foule ne se dispersait pas, une salve a été tirée. Quatre ouvriers ont été tués et cinq blessés. Un soldat a été grièvement blessé par une balle de revolver. La cause des troubles est due au renchérissement et à la rareté des vivres.

A travers les Journaux

Paris, 28 Juin.

L'*Homme Enchaîné*. — Blocus maintenu. — De M. G. Clemenceau :

Sur terre et sur mer, le blocus est un de nos moyens de guerre les plus efficaces contre un ennemi qui a sur nous, d'autre part, tant d'avantages de préparation. Tout le monde reconnait aujourd'hui que s'il serait vain d'en attendre la décision finale en restant l'arme au pied comme fit Bismarck en 1871, autour de Paris, le blocus rigoureusement conduit aura pour effet inévitable de disposer nos Boches à passer, le moment venu, de l'arrogance dominatrice à l'aménité des capitulations.

Et l'on nous demanderait maintenant de prendre nous-mêmes à notre compte le ravitaillement de l'Allemagne par la Suisse, c'est-à-dire d'anéantir de nos propres mains le blocus qui est pour nous le gage d'une victoire assurée ? Et pourquoi ? Parce qu'il plait au kaiser de menacer la Suisse d'une violation de sa parole d'empereur !

Le problème du ravitaillement de la Suisse en fer et en charbon est une grosse affaire. Suffit-il que le torpillage allemand s'évertue à aggraver le mal pour nous faire reconnaître que l'Allemagne doit en tirer contre nous un supplément décisif d'avantages ? La question ne se pose même pas.

Tout démontre que la menace allemande est surtout de protocole et qu'au pire, l'approvisionnement de la Suisse en fer et en charbon d'Allemagne pourrait seulement être réduit dans une mesure indéterminée. Aucun effort ne nous coûtera pour aider nos amis.

Il est trop évident que la guerre devait avoir des retentissements fâcheux sur les neutres. Quelques-uns ont eu le réconfort de fructueuses compensations. Comparez avec la Belgique.

Le blocus de l'Entente sera donc maintenu et aggravé, s'il est possible.

La *Victoire*. — L'armée anglaise. — De M. Gustave Hervé :

Il semble bien que son heure a sonné et qu'avant peu nous la verrons à l'œuvre. Elle réserve des surprises à l'ennemi, et, peut-être, à bon nombre de nos compatriotes. Il est très curieux de voir combien les gens ont de peine à se figurer que le soldat anglais soit un bon soldat.

Il y a ainsi des préjugés idiots qui courent le monde. On se demande où l'on a pu prendre cette idée que les soldats anglais étaient des soldats médiocres. J'interroge mes souvenirs d'histoire. Je vois qu'au cours des siècles, nous avons battu toutes les armées du monde. Et je constate que l'armée anglaise est, entre toutes, celle que nous avons le moins battue et qui a été pour nous, en tous temps, la plus rude adversaire.

Tandis que les Allemands ont, dans leurs armées, à l'heure actuelle, une forte proportion de soldats de 19 ans et de 40 ans, c'est-à-dire de soldats trop jeunes ou trop vieux, les Anglais, eux, arrivent en ligne avec une armée où la moyenne des hommes doit avoir environ de 25 à 35 ans, c'est-à-dire des hommes en pleine force, en plein rendement militaire. Je ne dis pas qu'elle va, d'une seule bouchée, avaler l'armée allemande; je dis que, dès aujourd'hui, elle est de taille à lui enfoncer de rudes crocs dans la peau.

Je faisais, tout à l'heure, devant une jeune femme qui a son mari, son frère et son beau-frère au front, cet éloge de l'armée anglaise, qu'elle se représentait jusqu'ici presque comme une armée de seconde qualité. Je dus être trop éloquent, car elle me dit d'un air presque pincé :

« Mais, dites-donc, ce serait tout de même ennuyeux si c'étaient les Anglais et pas nos *poilus* qui allaient enfoncer le front allemand ! »

J'ai ajouté que, s'ils crevaient un de ces jours le front allemand, c'est parce que, depuis 4 mois devant Verdun, les nôtres ont démoli les meilleures divisions de l'armée du kaiser. Et, comme elle continuait à faire la moue, je lui ai dit dans le tuyau de l'oreille, assez bas pour qu'on ne m'entende pas en Angleterre :

— Et puis, vous savez, l'état-major allemand, s'il redoute l'armée anglaise, a tout de même encore plus peur de l'armée française ! »

L'Affaire de la Société Provençale des Charbons, Cokes et Briquettes

M. Théodore Mante en Conseil de Guerre

DEUXIÈME JOURNÉE

Le mauvais temps qui régnait hier matin n'a pas empêché l'affluence d'être nombreuse dans l'enceinte du Conseil de guerre. Dès 8 heures, la petite salle est comble. De nombreuses dames assistent aux débats.

AUDIENCE DU MATIN

Dès l'ouverture de la séance, M. le président Kervella annonce au Conseil qu'en vertu de son pouvoir discrétionnaire, il a fait citer deux témoins, qui ont été mis à sa disposition par M. le général commandant la 15e région. Ces témoins qui ont été mêlés aux premières investigations seront entendus à titre de simple renseignement, c'est M. le commandant Gaussail, ancien chef du service des renseignements à la 15e région, et son secrétaire, M. Géraud. L'intervention inattendue de ces deux témoins produit une vive sensation dans l'auditoire.

Me Jourdan s'en étonne et fait remarquer au Conseil que la défense aurait pu être avisée régulièrement de la comparution de ces deux témoins.

Mais l'incident est clos et aussitôt on appelle à la barre M. le commandant Gaussail.

DEPOSITION DE M. LE COMMANDANT GAUSSAIL

L'honorable officier supérieur s'exprime avec précision et clarté. Après avoir fait connaître les conditions dans lesquelles il eût à s'occuper de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes, M. le commandant Gaussail déclare que de l'enquête à laquelle l'autorité militaire s'est livrée, la Société que dirigeait M. Mante était une Société foncièrement allemande. Il ajoute :

— M. Mante n'a été qu'un pavillon français couvrant une marchandise étrangère. M. Mante peut être de bonne foi quand il dit qu'il a ignoré les agissements du directeur allemand de Marseille. Il a pu très bien les ignorer. Mais M. Mante a voulu continuer une affaire qui était allemande et il s'est emparé d'un matériel, des marchandises qui ne lui appartenaient pas et qui auraient dû être mises sous séquestre.

Me Jourdan. — Je désirerais savoir d'où proviennent certaines pièces contenues dans le dossier qui n'ont aucun caractère d'authenticité, notamment une copie du contrat entre le Syndicat Rhénan et la D. K. D.

R. — C'est du domaine du secret professionnel. Je ne puis répondre.

DEPOSITION DE M. GERAUD

Le sous-officier Géraud était secrétaire de M. le commandant Gaussail, chef du service des renseignements à Marseille.

— Nous eûmes à nous occuper de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes qui nous avait été signalée comme une maison allemande. C'est ainsi que nous eûmes en notre possession le fameux contrat secret établissant que M. Mante n'était pas propriétaire des 155 actions et que la Société était allemande.

Me JOURDAN DEPOSE DES CONCLUSIONS

Me Jourdan déclare qu'il se voit dans l'obligation de déposer des conclusions tendant à ce qu'on lui donne acte : 1° que l'ordre de mise en jugement ne vise nullement les faits et n'a aucune base légale ; que les faits relevés ne tombent nullement sous le coup de l'article 1er de la loi du 4 avril 1915 ; 2° que l'autorité de la chose jugée invoquée par l'ordre de mise en jugement ne s'attache pas à l'arrêt de la Cour d'Aix ; 3° que des documents dont l'authenticité ne peut être contrôlée, ont été versés au dossier et dans les débats ; 4° que M. le commandant Gaussail et le sous-officier Géraud, cités avant l'ouverture des débats et arrivés à Marseille dimanche, n'ont pas été dénoncés à la défense en temps utile.

M. le commissaire du gouvernement demande à prendre connaissance des conclusions de la défense pour les examiner et pouvoir y répondre, le Conseil suspend la séance.

LES CONCLUSIONS DE M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Après une suspension de deux heures environ, le Conseil de guerre revient en séance. En réponse aux conclusions de la défense, M. le lieutenant Dunan, commissaire du gouvernement, dépose à son tour les siennes tendant à ce qu'il plaise au Conseil de rejeter parmi les conclusions de la défense celles qui sont basées sur des moyens de droit et visant le fond de l'affaire. En ce qui concerne la comparution à la barre de M. le commandant Gaussail et de son secrétaire, M. Géraud, M. le lieutenant Dunan ne s'oppose pas à ce que le Conseil donne acte d'un fait matériel, à savoir que le commandant Gaussail et le sous-officier Géraud ont déposé tout en disant cependant qu'ils ont été cités en vertu du pouvoir discrétionnaire du président et qu'ils ont été entendus à titre de simple renseignement.

L'audience est aussitôt suspendue pour permettre au Conseil de statuer sur le dépôt de ces conclusions.

REJET DES CONCLUSIONS DE LA DEFENSE

Le Conseil, au bout de quelques minutes de délibération, revient en séance rapportant un jugement aux termes duquel il rejette les conclusions de la défense et lui donnant seulement acte que le commandant Gaussail et le sous-officier Géraud ont été entendus à titre de simple renseignement.

Avant de lever la séance, M. le président fait connaître qu'il vient de recevoir une lettre de M. le procureur de la République, lui demandant à être entendu, « *la déposition de Me Aicard, dénaturant entièrement son attitude dans l'affaire* ».

M. le président informe le Conseil et la défense que, se conformant au désir de M. le procureur de la République, il a décidé, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, de l'entendre à l'audience de cet après-midi.

Sera également cité à comparaître et à déposer à titre de simple renseignement, le sergent Borie, du 7e d'infanterie, détaché au contrôle postal, qui, d'après une lettre de M. l'agent principal de la prison militaire Gerbaud, a quelque chose d'important à faire connaître au Conseil, touchant l'affaire Mante.

La séance est suspendue vers 11 h. 30.

AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

A l'audience de l'après-midi, qui promet d'être particulièrement intéressante, en raison des explications que M. le procureur a demandé à fournir au Conseil, la foule a envahi la salle d'audience.

A 2 heures précises, la séance est reprise et aussitôt M. le président Kervella donne l'ordre d'introduire M. le procureur de la République.

DEPOSITION DE M. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Après avoir décliné ses nom, prénoms et qualité, l'éminent chef du Parquet de notre ville, au milieu de l'attention générale, fait sa déposition.

— A la lecture des compte rendus de certaines feuilles du matin, dit-il, j'avais le devoir de rectifier plusieurs indications données par Me Aicard au cours de sa déposition. Je ne suis pas ici un juriste qui vient donner un conseil, je suis un témoin qui vient déposer sur des faits.

Dès le mois d'octobre 1914 mon attention fut attirée sur la Société des Charbons, Cokes et Briquettes. Je dois indiquer au Conseil que nous devions procéder avec le plus grand tact dans ces mises sous séquestres, en vertu même des circulaires ministérielles et des décrets qui ne nous donnaient pas l'autorisation ni le droit de rechercher la preuve de la véracité des déclarations que les intéressés pouvaient faire. C'est pour cela que je n'ai pas demandé à M. Mante la production des documents officiels qu'il avait en mains, pas plus que je ne l'ai demandée à ceux dont les maisons ont été mises sous séquestre.

Avec une clarté d'exposition remarquable, M. le procureur de la République fait l'historique de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes. Puis il ajoute :

— Lorsqu'une enquête fut ordonnée sur cette Société, M. Mante nous fit connaître qu'il était propriétaire de 155 actions et que la D. K. D. en avait pour sa part 145. Il nous fit connaître qu'il avait exigé dans son contrat une clause de reméré lui permettant de libérer ses actions moyennant un préavis de trois mois. C'est dans ces conditions que je reçus la visite de Me Aicard. Me Aicard me dit que cette Société se trouvait dans une situation particulièrement intéressante en ce sens que la D. K. D. s'était emparée des 155 actions de M. Mante et qu'il détenait une somme supérieure au capital de la Société. Il me fit ressortir qu'il y avait des employés, des ouvriers que cette Société faisait vivre ; il insista sur le fait que M. Mante m'avait indiqué l'endroit où avaient été déposées les 145 actions allemandes et me demanda s'il n'y avait pas moyen de sauvegarder l'existence de la Société des Cokes et Briquettes. Je priai Me Aicard de me rédiger une note m'exposant l'affaire. Celui-ci me soumit alors l'idée de prononcer la dissolution de la Société et d'en fonder une autre, exclusivement française, avec augmentation du capital social. La combinaison était conforme aux décisions ministérielles ; j'en référai à mon chef en lui exposant exactement la situation telle qu'elle m'avait été présentée.

A ce moment je suis obligé de faire une première rectification. Je n'ai jamais dit à Me Aicard que j'allais consulter le ministre. Je ne lui ai jamais dit que j'avais reçu une réponse du ministre. J'en ai référé à mon chef, M. le procureur général, respectueux de son autorité et, la réponse, je l'ai reçue de M. le procureur général.

Pour revenir à l'affaire, la solution proposée par Me Aicard ne me satisfaisait pas entièrement. Certaines personnes, très nombreuses, paraissaient en proie à une animosité ardente à l'égard de M. Mante et il n'y a qu'une personne qui vint me voir pour prendre sa défense, c'est son défenseur Me Aicard. Cette animosité fit à un moment donné que Me Aicard me proposa même de dissoudre la Société. Je refusai ayant arrêté d'accord avec Me Aicard et sur le consentement de mes chefs, la continuation de transformation qu'il m'avait proposée. Je désirais maintenir cette combinaison parce que je croyais que M. Mante était véritablement actionnaire et qu'il représentait des intérêts respectables. Je n'étais pas fâché qu'il y eût à côté des marchands de charbons un autre marchand de charbons qui fût libre de leur faire concurrence. Les choses durèrent ainsi jusqu'au 17 avril 1915, époque à laquelle je reçus de M. le procureur général un dossier, que j'appellerai le dossier militaire. Dès que j'en pris connaissance, je fus convaincu que M. Mante m'avait trompé et qu'il n'était pas propriétaire des 155 actions.

M. Aicard a dit que c'était pour le manquant de charbons qu'on a opéré la mise sous séquestre. Je n'ai pas songé une minute à ce manquant pour prononcer la mise sous séquestre. La Société des Charbons, Cokes et Briquettes a été mise sous séquestre parce que j'ai eu la preuve que la Société n'était que l'émanation de la Société du D. K. D. Malgré la forme française de la Société on se trouvait en présence d'une véritable société allemande. Quant à ce qui concerne M. Mante, il y avait des détails jetant un jour tout nouveau sur sa véritable situation. Il m'était révélé que cette faculté de reméré dont il m'avait été parlé s'exerçait de telle manière que M. Mante ne recouvrerait jamais que la somme de 155.000 francs quelle que fût la valeur des actions au moment du recouvrement. C'était donc une somme que M. Mante avait versée et qu'il recouvrerait purement et simplement. M. Mante ne suivant pas la bonne ou mauvaise fortune de la Société, ne pouvait pas être considéré comme actionnaire.

M. Mante nous avait dit que la Société lui garantissait un intérêt de 6 % sur les 155.000 francs qu'il avait versés. Il y a des sociétés qui garantissent un minimum, il était tout naturel que l'on garantît à M. Mante un minimum. Ce qu'il m'avait dit pouvait donc paraître fort naturel. Mais quand nous eûmes examiné le traité du D. K. D. nous acquîmes la conviction que M. Mante n'avait aucun droit aux dividendes et une lettre de 1907 est particulièrement suggestive à cet égard. M. Mante ayant à renvoyer ses coupons, le renvoi devait être ignoré de tous les autres sociétaires. M. Mante n'avait pas à faire connaître cette clause à ses amis les plus chers et ma conviction c'est qu'il ne l'a pas fait connaître même à son avocat. Non, son avocat ne l'a pas connue.

En définitive, j'avais cru, à un moment, que M. Mante était un véritable actionnaire à en juger par ses déclarations ; après l'examen de son contrat avec la D. K. D., j'avais la conviction que M. Mante n'était pas un actionnaire : il ne pouvait toucher aucun bénéfice, il avait l'intérêt de son argent et il touchait une indemnité de 3.000 francs. De quelle valeur pouvait donc être une délibération prise en vue de la dissolution de la Société par quelqu'un qui n'était pas un actionnaire ? Elle était nulle et sans effet.

A ce moment, je compris combien j'avais eu raison d'être prudent en n'acceptant pas de laisser prononcer la liquidation de la Société. Si j'avais laissé faire, on aurait permis à M. Mante en vendant un matériel de rentrer dans son argent, mais lorsqu'on aurait découvert la véritable situation de M. Mante, on n'aurait pas manqué de dire que la faute m'incombait d'avoir autorisé cette liquidation que M. Mante n'avait pas le droit de demander, ni de prononcer.

Le tort de M. Mante fut de dissimuler la vérité en paraissant la faire connaître tout entière. J'en référai à mon chef qui me donna aussitôt l'ordre de mettre les 155 actions de M. Mante sous séquestre.

C'est la première fois qu'un avocat qui est venu conférer avec un magistrat s'est cru permis de révéler ce qui avait pu se dire au cours de l'entrevue. Si de pareilles pratiques pouvaient se renouveler, je crois que les rapports entre avocats et magistrats ne pourraient plus exister. Mais puisqu'on a parlé et puisqu'il faut dire la vérité, je vais la dire. (*Vive sensation*).

M. Volle, séquestre, n'était pas depuis une heure à la rue Suffren, aux bureaux de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes, que Me Aicard accourait :

— Vous ne savez pas ce qui vient de se produire, me dit-il, on vient de mettre sous séquestre la Société. Mais ce n'est pas possible !

J'avais sur ma table le dossier ouvert avec les documents les plus importants de l'affaire. Je lui fis connaître les principales pièces de ce dossier et notamment le contrat de Mante avec la D. K. D..

Me Aicard au lieu de me dire : « Mais vous étiez au courant de tout cela, mais vous le saviez », Me Aicard, je le vois encore, me dit, blême et tremblant : « M. le procureur, vous avez bien fait ».

Voilà ce que Me Aicard m'a dit ce jour-là, et pour qu'on ne croie pas, que je n'indique tout cela que pour répondre à la phrase qu'il m'a prêtée, *je déclare hautement que j'en ai fait part, il y a un an, à M. le procureur général.* (*Vive sensation*).

Me Aicard sortit bouleversé. Le lendemain soir Me Aicard revint. Je dois dire qu'il n'avait plus la même attitude. Il avait réfléchi. Il me dit simplement : « Je persiste à penser que si on avait voulu transformer la Société on aurait pu le faire ». Malgré tout, la bonne foi de Me Aicard ne me paraissait pas douteuse. Mais non sans stupéfaction j'ai lu dans le *Petit Provençal* que j'avais dit au cours de cette entrevue que la mise sous séquestre de la Société avait été l'acte le plus pénible de ma carrière.

La façon dont Me Aicard a présenté cette phrase est tellement différente de celle qui est la véritable que je me vois obligé de dire qu'elle est inexacte. J'aurais aimé que la nouvelle Société Provençale, qui était notre œuvre, pût survivre et ce qui fut l'acte le plus pénible de ma carrière c'est précisément de la dissoudre lorsque je fus mis au courant de la situation exacte de M. Mante qui, jusqu'à ce jour, m'avait été cachée.

J'ai été indigné, à ce moment, de l'attitude de M. Mante. Il avait essayé de me tromper dans ses rapports avec la D. K. D. et je ne manquai pas de le faire remarquer à Me Aicard qui m'objecta que M. Mante n'était pas un juriste et qu'il avait pu se tromper sur sa véritable situation. Cet argument me frappa, mais je m'étonne que Me Aicard ait pu dire que, après cette conversation, j'ai cru à la bonne foi de M. Mante. Il se retira en m'exprimant le souhait de me convaincre un jour de la bonne foi de son client. »

Après un échange de vues entre M. le procureur et Me Jourdan sur la situation juridique de M. Mante à l'égard de la Société allemande, M. le procureur de la République est amené à exposer les conditions dans lesquelles fut fondée la Société des Charbons, Cokes et Briquettes qui était une Société allemande sous forme française.

Mais l'incident n'est pas vidé.

Me AICARD DEMANDE A REPLIQUER

Le distingué conseil de M. Mante revient à nouveau à la barre.

— J'ai salué tout à l'heure, dit-il, avec tant de joie la déclaration de M. le procureur de la République, proclamant ma bonne foi, qu'il m'est pénible de revenir sur cette déposition pour signaler deux divergences. Je confirme d'abord que M. le procureur m'a dit : « Le dossier de M. Mante va arriver au ministère. Si M. Mante a des amis à Paris qu'il les envoie au ministère pour s'occuper de son affaire ».

Le procureur de la République m'ayant renvoyé à un mois, j'en profitai pour me renseigner sur les conditions dans lesquelles la transformation projetée de la Société pouvait être opérée. Nous nous adressâmes à Me Jourdan, notaire. Mais pour préparer cette transformation, on ne peut pas croire que nous n'apportâmes pas, en vue de cette étude, le fameux contrat liant M. Mante à la D. K. D. A la suite de cette consultation, nous avons pensé que cette transformation était possible. Si M. Mante l'a faite, il ne l'a faite que sur nos conseils. Il a donc été de bonne foi en opérant cette transformation que nous continuons, malgré tout, à croire possible.

Le second point sur lequel nous différons entre M. le procureur et moi, c'est quand il dit que je ne connaissais pas le contrat. Mais si M. le procureur de la République me l'avait demandé, je lui aurais répondu que je le connaissais parfaitement. La preuve que je le connaissais, c'est que lorsqu'on perquisitionna dans les bureaux de la rue Suffren, on ne trouva pas l'original de ce contrat, et savez-vous où il était ? Dans mon cabinet.

Puis Me Aicard refait le récit de son avant-dernière entrevue avec M. le procureur de la République et maintient les propos qui ont été tenus entre le chef du Parquet et lui, propos que nous avons relatés au cours de notre compte rendu d'hier.

M. LE PROCUREUR RETOURNE A LA BARRE

Les affirmations de Me Aicard font un devoir à M. le procureur de la République de répliquer à son tour.

— Il se peut, dit-il, que dans une conversation, j'aie pu dire à Me Aicard. « Le dossier va aller au ministère », mais je l'ai certainement avisé au préalable, que j'allais en référer à mes chefs.

Me Aicard m'a fait le reproche de ne pas l'avoir avisé de la mise sous séquestre. Je ne l'ai dit à personne, pas même à mes collaborateurs directs. J'ai agi ainsi, parce que j'avais perdu toute confiance en M. Mante et que je craignais un truquage de comptabilité. J'ai pris cette décision sans ordre. Et si je n'en ai pas informé Me Aicard, je lui en exprime mes regrets, mais j'ai obéi à des intérêts supérieurs. Je n'ai pas à aborder le fond de cette affaire, je n'ai pas à exprimer mon opinion. Je suis ici à titre de témoin. J'ai déposé avec toute la modération désirable. Je n'ai plus rien à ajouter.

La déposition de l'honorable magistrat produit une profonde impression.

L'audience, suspendue pendant quelques minutes, est reprise avec l'audition du sergent Borie, détaché au contrôle postal, actuellement à la prison militaire.

DEPOSITION DE M. LE SERGENT BORIE

M. Borie Gilbert est interprète, domicilié à Port-Saïd, mobilisé au contrôle postal. Il déclare :

— Dernièrement, il y a quelques mois, le commandant Marguery vint à la salle où je me trouvais, porteur d'une lettre fermée et cachetée. Il demanda s'il lui était possible de mettre la lettre dans le sac des plis recommandés, directement, sans la faire passer par le contrôle postal.

Cette lettre était adressée par la maison Mante à la maison Jemmy et Vox, de Salonique, maison qui est allemande. J'appris que le commandant Marguery était intéressé dans la maison Mante et parent de M. Th. Mante. Sur notre refus, la lettre passa régulièrement au contrôle postal le lendemain, mais, la lettre ne fut pas ouverte, contrairement à l'habitude, et fut expédiée à Salonique. »

La parenté de M. Mante avec cet honorable commandant étant une inexactitude flagrante, le témoin, décontenancé en apprenant qu'il venait de commettre une erreur grossière, ne sait plus que dire, et lorsque M. le président demande à Me Jourdan s'il a quelque chose à déclarer, le spirituel maître de notre barreau s'en tire par une boutade.

— Qu'on ramène le témoin à la prison ! dit-il, aux éclats de rires de l'auditoire.

LES CONCLUSIONS DE M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Mais le calme revient aussitôt dès que M. le président donne la parole à M. le lieutenant Dunan, commissaire du gouvernement pour l'exposé de ses conclusions.

M. le lieutenant Dunan s'explique tout d'abord sur la divergence toute apparente, qui existe entre l'ordre de mise en jugement qui renvoie M. Mante en Conseil de guerre et le rapport de l'officier rapporteur qui conclut à un non-lieu. Si M. le général commandant la 15e région a décidé de renvoyer M. Mante devant le Conseil de guerre, c'est avec le souci de sa propre responsabilité et par un sentiment de bonne administration de la justice.

Une question unique va être posée au Conseil : M. Mante a-t-il enfreint la loi du 4 avril 1915, loi sur laquelle le Conseil a déjà eu à statuer. Dans l'affaire actuelle la question se pose d'une façon toute différente. L'infraction consiste uniquement à avoir exécuté une convention antérieure passée avec l'ennemi.

M. Mante a-t-il donc, oui ou non, exécuté cette convention ? Telle est la question que le Conseil aura à résoudre. Mais pour la résoudre il est nécessaire, il est indispensable, que l'on reprenne l'historique de l'affaire, de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes.

Et M. le lieutenant Dunan après avoir fait à son tour l'historique de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes, conclut que la Société Provençale qui lui a succédé n'est qu'une société allemande, comme l'a déclaré la Cour d'appel d'Aix.

Mais, vu l'heure avancée, M. le commissaire du gouvernement demande à arrêter là son exposé, remettant à l'audience prochaine le soin de discuter les points de droit qui militent en faveur de l'accusation.

L'audience est levée vers 6 heures et renvoyée à ce matin 8 heures.

CHARLES VARIGNY

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

ROLE DES AFFAIRES

Lundi 3 juillet : Suria J.-B., meurtre.

Mardi 4 : Tarrida Emile, attentat à la pudeur ; X..., faux et usage.

Mercredi 5 : Casanova Gario, tentative de meurtre ; Murgioli Joseph, Ghironi Priano, homicide et complicité.

Jeudi 6 : d'Andréa Michel, meurtre ; Kaedji Adolphe, Arossa Jean, faux et usage.

Vendredi 7 : Coulaud Joseph, Francischi Marc, Stock Joseph, assassinat.

Samedi 8 : Astegiano Francesco, attentat à la pudeur.

Lundi 10 : Coulet Ernest, assassinat.

Mardi 11 : Archel Henri, abus de confiance ; Dubois Henri, Orsoni Pierre, vols qualifiés.

Mercredi 12 : Maugrand André, meurtre ; Leccia Antoine, attentat à la pudeur.

Jeudi 13 : Borghino Jacques, attentat à la pudeur : Cipolla Benjamin, viol :

Samedi 15 : Vivier Anatole, Gicone Laurent, Suzan Julie, Koinder Aimé, vol qualifié.

LE CONGRÈS DES RÉFORMÉS N° 1

La Fédération de l'Union Fraternelle des Militaires blessés réformés n° 1, fondée en 1888, organise un grand Congrès qui aura lieu à Paris le dimanche, 2 juillet, à 10 heures du matin, dans la salle des fêtes de la Mairie du Xe arrondissement, sous la présidence d'honneur de M. le général Brugère, ancien généralissime de l'armée, et de nombreux parlementaires. Plusieurs questions intéressant la situation des réformés y seront traitées, notamment la création d'une médaille au bénéfice des réformés n° 1 blessés et évacués du front.

Chronique Locale

Les examens du brevet supérieur auront lieu, lundi, 3 juillet, à Marseille, à l'école primaire supérieure de filles, Edgar-Quinet, près la gare Saint-Charles ; à Aix, au Lycée de jeunes filles, entrée par la place des Prêcheurs. L'appel aura lieu à 7 h. 30 du matin.

Les sous-marins ennemis en Méditerranée. — Hier est arrivé le vapeur français *Ile-de-la-Réunion*, venant de Barcelone. En cours de route, ce vapeur a recueilli le capitaine et les six hommes composant l'équipage de la goëlette tunisienne *Chéchia*. La *Chéchia* avait rencontré un sous-marin ennemi qui, sans préavis, la coula, puis disparut. Les naufragés se sont rendus hier après-midi au bureau de la Marine. L'armateur de la *Chéchia*, habitant Marseille, s'est chargé du rapatriement des sept naufragés.

M. Emile Roubaud, inspecteur au *Petit Marseillais*, mobilisé au 119e territorial, vient d'avoir la douleur de perdre son neveu Lucien Roubaud, âgé de 20 ans. Les obsèques auront lieu ce soir, à 5 heures, rue Decazes, 50. Nous prions notre confrère et les familles atteintes par ce deuil d'agréer nos sincères condoléances.

Réfugiés serbes. — Hier, par le paquebot *Tafna*, de la Compagnie Mixte, venant de Philippeville, sont arrivés 25 enfants serbes, la plupart orphelins, qui ont été envoyés, par les soins du service préfectoral, dans une des formations sanitaires de la banlieue marseillaise.

Les obsèques de l'infortunée petite victime du regrettable accident de tramway du boulevard Longchamp, Denise Lacroix, auront lieu ce matin, à 10 heures, boulevard Longchamp, 47. L'enquête a établi que la responsabilité de la mort tragique de la mignonne fillette ne peut être imputée ni au wattman ni à la gouvernante qui conduisait les enfants par la main, et à laquelle ils échappèrent brusquement en arrivant devant chez eux. La petite Denise alla se jeter sous le tramway qu'elle n'avait pas aperçu et ce n'est qu'aux cris d'effroi des témoins de l'horrible accident que le wattman s'aperçut de ce qui venait de se passer.

Mouvement des Ports. — Le mouvement d'entrées dans les ports de Marseille a été, hier, de 8 navires, parmi lesquels nous signalerons :

A l'arrivée : Le vapeur espagnol *San-José*, venant de Séville, avec 400 tonnes fer, vin, divers; le vapeur anglais *Berment-River*, d'Antofogasta, avec 156 tonnes nitrate; le *Tafna*, Compagnie Mixte, de Philippeville, avec 460 passagers et 560 tonnes minerai, vin, laine, primeurs; le *Corsica*, Compagnie Fraissinet, de Nice, avec 12 passagers et 137 tonnes huile, bois, fromages, divers.

Etrange cambriolage. — L'autre nuit, vers minuit, la police était avisée que Mlle Célina Boulay, 26 ans, demeurant rue Sainte, 16, avait été assaillie chez elle par un malfaiteur, qui avait ligotté sa victime avant de s'enfuir. De fait, Mlle Boulay fut trouvée couchée à terre dans sa chambre, pieds et mains liés, les yeux bandés, et deux tampons de coton sur la bouche. La chambre était en désordre. Mais l'on découvrit aussi que l'appartement de Mme Degoul, qui héberge, depuis quelque temps Mlle Boulay, avait été cambriolé à l'aide d'effraction. Fort heureusement Mme Degoul avait, la veille, enlevé son argent.

Habilement interrogée, Mlle Boulay finit par avouer que le voleur était un individu qui la suivait depuis quelque temps et qu'elle avait revu en revenant du cinéma où elle avait laissé Mme Degoul. Elle se refusa à d'autres explications et a donner le nom et le signalement du malfaiteur. Dans ces conditions, M. Spiess, commissaire de police, a fait arrêter et écrouer Mlle Boulay comme complice.

Accident de tramway. — Cap Pinède, l'autre soir, vers 5 heures, M. Daléon Septimo, 50 ans, demeurant domaine Bonnefoy, voulut monter avant l'arrêt sur un tramway allant au quai des Belges. Il tomba si malheureusement qu'il eut les orteils du pied droit sectionnés par une roue du lourd véhicule. Il reçut des soins à la pharmacie Tacher et fut transporté à la Conception.

Au feu. — L'autre soir, vers 8 heures, le feu se déclarait à bord d'une mahonne chargée de cent balles de jute provenant du vapeur *Gueenden*, et ancré à la parcelle R., à la Grande-Jetée. Après deux heures de travail, les pompiers, sous les ordres du lieutenant Cazeaux, sont parvenus à maîtriser ce sinistre, dont les dégâts, relativement importants, ne sont pas encore évalués.

Hier, vers 3 heures et demie de l'après-midi, un incendie était signalé dans les collines du Rove, entre la batterie de Figuerolle et la gare. Les pompiers ont expédié sur les lieux l'équipe de banlieue, sous les ordres du lieutenant Cazeaux. D'autre part, la préfecture et la place ont pris les mesures nécessaires pour circonscrire rapidement le sinistre, qui était maîtrisé à 9 heures du soir. A 10 heures, les pompiers et les soldats regagnaient leurs casernements. Il n'y avait eu aucun accident de personne.

Les Fabricants de pâtes alimentaires de Marseille, syndiqués ou non, sont invités à assister à la réunion générale de la corporation, dans une des salles du café de la Bourse, cet après-midi, à 4 heures pour recevoir une importante communication du ministre du Commerce.

Les rafles. — Une rafle effectuée avant-hier soir, dans les ruelles des vieux quartiers, a amené l'arrestation d'une vingtaine d'individus, qui, pour la plupart, ont été écroués à la disposition de l'autorité militaire. L'un de ces individus, Dalmagro Jean-Baptiste, âgé de 27 ans, sans domicile connu, crut devoir fausser compagnie aux agents en se jetant dans le Port-Vieux. Il fut repêché alors qu'il essayait de gagner, à la nage, le quai de Rive-Neuve.

Une autre rafle, dans les mêmes quartiers a été opérée hier soir et a amené l'arrestation d'un certain nombre de désœuvrés qui ont été conduits à la Sûreté.

Excursions en car-automobile. — Jeudi et dimanche, départ pour la Sainte-Baume, à 8 heures d'Aubagne et dimanche la Chartreuse de Montrieux, départ d'Aubagne à 8 heures et demie. Prière de retenir les places au Syndicat d'initiative de Provence, 2, rue Paradis. A partir du 1er juillet, les départs pour la Sainte-Baume auront lieu tous les jours.

Garages cambriolés. — On dirait qu'une bande de malfaiteurs s'est spécialisée dans le cambriolage des garages d'automobiles. Trois vols de ce genre ont été commis l'autre nuit :

Chez M. Raymond Leblanc, 36, rue Montolieu, les malandrins prirent un camion-auto. Mais, grand chemin d'Aix, un pneu ayant crevé, le camion fut abandonné, après avoir été délesté de son carburateur, valant 250 francs.

Chez M. Auguste Arnaud, rue Brochier, 11, une magnéto et un pneu, d'une valeur totale de 1.300 francs, ont été dérobés.

Et chez M. Eugène Perrin, 22, rue Navarin, une magnéto de 400 frans a été enlevée.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Comité d'action agricole.* — Dans sa réunion d'hier le Comité d'action agricole a eu à se prononcer sur 23 demandes de certificats pour permissions agricoles, sur lesquelles il a émis 15 avis favorables et 6 défavorables. L'une d'elle doit faire l'objet d'une enquête et une autre émanait d'une personne dont l'identité n'a pu être établie. Le Comité a, en outre, présenté deux demandes de prolongation de permission et sollicité de l'autorité compétente l'obtention d'une vingtaine de prisonniers autrichiens pour être mis à la disposition de deux propriétaires de la commune.

AIX. — *Avis municipal.* — Le maire d'Aix, a l'honneur d'informer ses administrés et notamment les riverains intéressés, que le champ de tir du Montaiguet sera utilisé en outre des lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine par la troupe, le dimanche matin de 6 heures à 9 heures par les sociétés de préparation militaire à partir du 2 juillet prochain.

Un Comité de Secours aux Marins mobilisés

Le Comité de secours aux marins mobilisés, constitué sous la présidence d'honneur de M. Pottier, directeur de l'Inscription maritime, nous communique l'appel suivant :

Depuis de longs mois, des milliers d'inscrits maritimes de tous grades et de toutes spécialités sont mobilisés dans les armées de terre et de mer. Ils luttent pour la défense de la patrie et pour la sauvegarde des lois les plus élémentaires de l'Humanité, foulées aux pieds par une horde d'envahisseurs rêvant de conquérir le monde par le fer et le feu.

L'intervention de l'Etat au profit des familles de ces marins ne peut suppléer à tout. L'allocation qui leur est servie, perd peu à peu de sa valeur en raison de la cherté de tout ce qui est indispensable à la vie. De ce fait, beaucoup de ces familles sont dans l'impossibilité absolue d'adresser à ceux des leurs mobilisés, le « colis » qui viendrait apporter quelques adoucissements à leur privation et à leur peine.

Pour pallier à cette gêne, toutes les organisations d'inscrits maritimes du port de Marseille viennent de se réunir dans une Association qui prend le nom de « Comité de Secours aux Marins Mobilisés ».

Ce groupement a pour but de recueillir tous les secours, d'où qu'ils viennent, qui seront versés au profit des inscrits maritimes présents sous les drapeaux. Il est placé sous la présidence d'honneur de M. Pottier, directeur de l'Inscription maritime du Ve arrondissement et sous la présidence effective de M. Mannoni, chef du Service du pilotage, chevalier de la Légion d'honneur.

Tous les mois, les listes de souscriptions recueillies au siège du Comité, 18, rue du Beausset, seront publiées dans la presse locale.

Dès maintenant, le Comité se propose de faire l'envoi de colis : 1° Aux inscrits maritimes versés dans les armées de terre ou de mer, qui sont actuellement prisonniers; 2° à ces mêmes inscrits actuellement dans la zone des armées.

Plus tard, et dans la mesure de ses ressources, le Comité envisagera la possibilité de venir en aide aux familles des marins.

Dès maintenant, les membres du Comité engagent les marins de tous grades et de toutes spécialités, embarqués sur les navires de commerce, à penser à ceux qui ont tout abandonné et fait les plus grands sacrifices pour la défense de la nation. Ils lancent un vibrant appel à la générosité de tous ceux qui — tout en collaborant d'une façon active et périlleuse à la Défense Nationale — plus favorisés quant aux salaires, peuvent et doivent aider à atténuer la gêne résultant de l'absence au foyer de celui qui devait pourvoir à tous les besoins.

Nous montrerons ainsi que nous sommes de cœur avec ceux qui combattent. Nous montrerons de même que nous sommes décidés, par des moyens pratiques, à les aider. Débarrassés des préoccupations matérielles, nos camarades auront plus d'ardeur encore au combat.

Montrons que l'esprit d'organisation et de solidarité n'est pas l'apanage de nos ennemis.

Prélevons tous les mois sur nos salaires quelques sous pour nos amis mobilisés !

Le Comité, dont le siège est, 18, rue de Beausset, est ainsi composé :

Président : Mannoni, chef du Service du pilotage.

Vice-présidents : M. Rouden, du Syndicat des Capitaines au long-cours ; M. César, du Syndicat des Officiers mécaniciens ; M. Fabiani, du Syndicat des Capitaines au cabotage ; M. Airaudy, du Syndicat des Pêcheurs.

Secrétaire : L. Réaud, délégué du Syndicat des Marins ; secrétaire adjoint : Jean Duchemin, délégué du Syndicat des Capitaines au cabotage ; trésorier : Mas ; trésorier adjoint ; Lemoine, délégué du Syndicat des Pilotes.

LES EXAMENS

Ecole primaire supérieure de la rue Sainte-Victoire

Diplôme de fin d'études commerciales. — Ont obtenu le diplôme :

Mlles Domenge Hélène, très bien; Coignot Marguerite, très bien; Cauvin Rose, très bien; Beaumond Marie-Jeanne, bien; Sauret Marguerite, bien; Roustan Suzanne, bien; Jouval Marie-Rose, bien; Levaux Blanche, bien; Huguet Marguerite, bien; Bauieu Romaine, assez bien.

Mentions spéciales. — *Comptabilité* : Domenge Hélène; Beaumond Marie-Jeanne, Coignot Marguerite.

Arithmétique commerciale : Domenge Hélène, Coignot Marguerite, Sauret Marguerite.

Sténographie : Cauvin Rose, Coignot Marguerite, Domenge Hélène, Roustan Suzanne.

Dactylographie : Cauvin Rose, Huguet Marguerite, Beaumond Marie-Jeanne, Coignot Marguerite, Domenge Hélène, Roustan Suzanne, Sauret Marguerite.

Anglais : Cauvin Rose.

Certificat d'études primaires supérieures. — Sont admises définitivement, section générale :

Mlles Abeck, Affre, Arnaud, Arnaudon, Balot, Beau, Bellon, Bertolucci, Blanc, Boyer, Cady, Callot, Chareyre, Chave, Coulomb, Darbon, Daughty, Denis, Fabre, Filimon, Finette, Founau, Fouqué, Gaubert, Giordani, Grassin, Heintz, Jaubert, Lande, Lapeyre, Laugier, Mallet Germaine, Mallet Marguerite, Marracino, Marseille, Massol, Mauget, Mercier, Métras, Moynier, Pagnol, Peyroux, Pierron, Pontet, Pouzache, Puech, Pujolas, Richon, Roman, Roque, Scarella, Scheidegger, Taxi, Torras, Turin, Varaldy, Vidal, Winter.

Section commerciale :

Mlles Barrière, Beaumond, Cauvin, Coignot, Domenge, Huguet, Jouval, Levaux, Malartre, Roustan, Sauret, Weger.

Ecole primaire supérieure Edgar-Quinet

Certificat d'études primaires supérieures. — Sont admises définitivement par ordre de mérite :

Enseignement général :

Mlles Roure, Bouttes, Sautel, Sapet, Faure-Geors, Pascard, Planche, Chaussy, Alessio, Guelfucci, Girard, Cheval, Boisson Gabrielle, Carluec, de Rameau, Bensa, Lambert, Villaret, Bonnus, Bertin, Roset, Fénétrier, Perriferachi, Boisson Marcelle, Icard, Tobia, Bazziconi, Paoli, Néri, Guérin, Auzas, Faure, Garron, Baret, Tarrade, Barberis, Cotton, Murati, Romieu, Bland Emilie, Gilormini, Laget, Marlin, Pin, Chareyre, Buscetti, Colombet, Sigaud, Mistral, Bayle, Pignon, Cipriani, Géraud, Demezzi, Quenin, Claustre, Payant, Lavôtre, Moiroux, Ghilardi, Montanti, Gauthier, Blanc Elise, Principalle, Commeiras, Martelli, Baille, Montagard, Guey, Vernier, Molinier.

Enseignement commercial :

Mlles Darbins Bernard, Benso, Nicolas, Augias, Abbadie, Saubin Bazerque, Flachot, Barbier.

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui les noms :

De M. Amédée Balmas, soldat au 4e régiment de zouaves, tué à l'ennemi le 27 septembre 1915, à l'âge de 24 ans.

De M. André Gebelin, de la Belle-de-Mai, sergent au 294e d'infanterie, grièvement blessé à l'ennemi et décédé à l'hôpital de Blois, le 18 juin 1916, à l'âge de 32 ans.

De M. Désiré-Alphonse Caillol, soldat mitrailleur au 3e d'infanterie, cité à l'ordre de la brigade, tué à l'ennemi le 22 mars 1916, à l'âge de 23 ans.

De M. Raoul Masson, soldat mitrailleur au 25e d'infanterie, tué à l'ennemi le 15 juin 1916.

De M. Louis Prime, caporal au 415e d'infanterie, tué à l'ennemi le 14 mai 1916, à l'âge de 22 ans.

De M. Jean Vincent, maréchal des logis aviateur, tué à l'ennemi le 21 mai 1916, à l'âge de 24 ans.

De M. Louis Borel, de Saint-Cannat, sous-lieutenant au 173e d'infanterie, tué à l'ennemi le 29 mai 1916, à l'âge de 24 ans.

De M. Fernand Reynaud, soldat au 415e d'infanterie, tué à l'ennemi le 24 mai 1916, à l'âge de 22 ans.

Le *Petit Provençal* prend part à l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Les envois de pain aux officiers, médecins, aumôniers et brancardiers

Le Comité Interdépartemental d'Annecy ne pouvant répondre à toutes les nombreuses demandes qui lui sont adressées, nous prie d'indiquer qu'il continue à expédier les colis individuels de pain à MM. les officiers, médecins, aumôniers et brancardiers ; il accepte des abonnements de pain pour ces derniers. Le Comité a organisé un service d'abonnement aux vivres pour tous les prisonniers ; ces expéditions sont individuelles. Par sa situation près de la frontière Suisse, ces colis arrivent dans le plus bref délai.

Les expéditions se font tous les deux jours et chaque colis contient une carte d'accusé réception. Le Comité se charge de l'envoi de colis individuels de pain et vivres aux prisonniers russes, italiens et serbes.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 28 jours, du 2 juin au 29 juin 1916, aura lieu le vendredi 30 juin 1916, de 9 heures à 4 heures, dans les perceptions de la ville conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6 paiera du numéro 1 à 500 et les *ter* du 1er canton.
La perception de la rue Clapier, 4, paiera du numéro 1 à 500 et les *ter* du 2e canton (A à L).
La perception de la rue de la Darse, 23, paiera du numéro 1 à 500 et les *ter*.
La perception du boulevard des Dames, 68, paiera du numéro 1 à 250 et les *ter* des 3e et 4e cantons.
La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera du numéro 1 à 500 et les *ter* du 5e canton.
La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera du numéro 1 à 500 et les *ter* du 6e canton.
La perception de la rue du Coq, 17, paiera du numéro 1 à 250 et les *ter* des 7e et 12e cantons.
La perception du boulevard Théodore-Thurner, 12, paiera du numéro 1 à 500 et les *ter* du 8e canton.
La perception de la rue Paradis, 118, paiera du numéro 1 à 500 et les *ter* du 9e canton.
La perception de la rue Marengo, 74, paiera du numéro 1 à 500 et les *ter* des 10e et 11e cantons.

LES BIENS AUSTRO-ALLEMANDS

Une Créance de 18 Millions mise sous séquestre

M. le président Poulle, sur requête du Parquet de notre ville, vient de rendre une ordonnance, mettant sous séquestre, une somme de 18.162.959 fr. qui est due à la principauté allemande de Schanmbourg-Lippe, dont le prince régnant est neveu du Kaiser.

Cette somme est due par une maison de bois actuellement en faillite. Aussi bien peut-on craindre que le séquestre qui est M. Sigaudy soit loin de recouvrer la somme totale qu'est ce joli denier de 18.162.959 fr.

C'est, quoi qu'il en soit, la plus forte somme qui ait été mise sous séquestre parmi celles qui sont dues à nos ennemis.

Le Midi au Feu

LEGION D'HONNEUR

M. *Casabianca Paul*, sous-lieutenant au 28e bataillon de chasseurs alpins, a été fait chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« Officier d'un brillant courage et d'un remarquable sang-froid, a été blessé très grièvement le 28 août 1914, alors qu'il maintenait sa section sous un feu des plus violents.

Le sous-lieutenant Casabianca est aujourd'hui dans l'aviation.

CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

M. Xavier Comandé du 38e d'artillerie a été cité en ces termes à l'ordre du régiment : « Téléphoniste du groupe. A réparé nuit et jour, malgré des difficultés très grandes et un tir ennemi permanent, les lignes téléphoniques du groupe, ce qui a permis d'assurer les communications dans d'excellentes conditions. » M. Xavier Comandé est un de nos concitoyens, il est employé à la maison Roussel et Rebufat. Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

M. Louis Decome, capitaine au 255e d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du ... corps d'armée dans les termes suivants : « Officier énergique et courageux. Voyant sa compagnie soumise à un bombardement violent d'une durée de quatre heures, a parcouru ses tranchées pour encourager ses hommes et les maintenir à leur place de combat. A été blessé d'un éclat d'obus à la tête ». Le jeune capitaine est le fils de M. Decome, surveillant à l'Ecole Pratique d'Agriculture de Valabre-Gardanne. Nos félicitations.

M. Richaud Gabriel, soldat de 1re classe au 141e régiment d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre de la ...e brigade dans les termes suivants : « Comme téléphoniste s'est dépensé sans compter pendant les journées de bombardement du 21 au 25 février 1916. Grâce à son mépris du danger et à son courage a réussi à maintenir à peu près intact tout le réseau téléphonique du secteur ». M. Richaud, est garçon-encaisseur à la Société Générale. Nos sincères félicitations.

Les Rescapés de la « Fourche » arrivent à Toulon

Toulon, 28 Juin.

Les rescapés du contre-torpilleur français *Fourche*, torpillé le 23 courant dans le canal d'Otrante, et qui sont arrivés cet après-midi à Toulon, ont été rapatriés d'Italie par la voie ferrée. Ils sont au nombre de soixante-sept.

Il n'y a eu que dix-neuf morts, c'est-à-dire que les victimes sont moins nombreuses qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Quatre blessés ont été laissés à l'hôpital de Brindisi.

Tous les officiers sont sauvés, mais on n'a pas de nouvelles du mécanicien principal. Les disparus appartiennet presque tous au personnel de la machinerie. *(Havas).*

Toulon, 28 Juin.

Soixante des rapatriés de la *Fourche* ont quitté Toulon ce soir, allant en congé.

Tous les survivants font le plus grand éloge de l'accueil que leur ont fait les populations italiennes, après leur sauvetage. Ils affirment qu'ils ont réussi à couler le sous-marin ennemi qui avait torpillé le *Città-di-Messina*. Ils l'ont coulé, disent-ils, par l'envoi de treize grenades. Ils coopéraient ensuite au sauvetage de la *Città-di-Messina*, quand un autre sous-marin ennemi, qui n'avait pu être signalé, vint à son tour atteindre leur bâtiment. *(Havas.)*

La Récompense des braves

LEGION D'HONNEUR ET MEDAILLE MILITAIRE

Paris, 28 Juin.

Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'honneur :

Grand-Croix de la Légion d'honneur : Le général de division Meunier, gouverneur militaire de Lyon, commandant la 14e région.

Pour commandeur : Garnier Alexandre-Victor, colonel commandant le 112e régiment d'infanterie.

Pour officier : Roux Auguste-Emile-Marie-Edmond, chef de bataillon au 334e régiment d'infanterie ; Montagne Auguste-Gustave-Aimé, capitaine à titre temporaire au régiment de tirailleurs marocains ; Nouvion Frédéric-Arthur, chef de bataillon au 170e régiment d'infanterie ; de Barden Paul-Marie-Philippe, capitaine adjudant-major au 7e bataillon de chasseurs.

Pour chevalier : Lafourcrière, sous-lieutenant à titre temporaire au 44e régiment d'infanterie ; Gastin, lieutenant de cavalerie, pilote à l'escadrille N. 49 ; Boullin, sous-lieutenant à l'escadrille N. 53 ; Chaput, sous-lieutenant à titre temporaire, à l'escadrille N. 57 ; Oudin, lieutenant observateur à l'escadrille M. F. 32 ; Ponroy, capitaine de réserve, observateur à l'escadrille C. 27.

Sont inscrits aux tableaux spéciaux pour la Médaille militaire :

Rey, soldat au 140e régiment d'infanterie ; Lucas, sergent au 30e bataillon de chasseurs alpins ; Martin, sapeur au 7e régiment de génie ; Siréjol, caporal au 7e régiment de génie ; Calmette, adjudant à l'escadrille M. F. 41 d'une armée ; Maisonnas, soldat au 75e régiment d'infanterie ; Delaruelle, sergent pilote à l'escadrille M. 42 ; Sabatier, caporal pilote à l'escadrille N. 73 ; Lebeau, ajudant à l'escadrille N. 12 ; Pélassy, soldat au 58e régiment d'infanterie ; Créthien, chasseur au 2e bataillon de chasseurs.

COMMUNICATIONS

Parti Socialiste (S. F. I. O.) Comité d'Etude et de Solidarité. — Ce soir à 6 heures et demie, réunion au Bar Blanc, 11 A boulevard Dugommier. Ordre du jour : Société d'achats en commun.

La Famille. — Ce soir, à 7 heures, réunion générale. Excursion de demain et programme de juillet. Cotisations.

L'Etrier (S. A. G.). — Ecole spéciale de préparation militaire de cavalerie. — Ce soir, à 9 heures, cours théorique au siège.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 28 Juin.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

En Champagne, après une vive préparation d'artillerie, les Allemands ont réussi à pénétrer dans quelques-uns de nos petits-postes vers le saillant de Tahure. Ils en ont été chassés peu après par nos contre-attaques.

Sur la rive gauche de le Meuse, bombardement continu par obus de gros calibre des secteurs d'Avocourt et de Chattancourt.

Les prépartifs d'attaque signalés dans les tranchées allemandes à l'est de la cote 304, ont avorté sous nos feux d'artillerie.

Sur la rive droite, nous avons fait dans la journée quelques progrès à la grenade au nord de la cote 321 et aux abords de l'ouvrage de Thiaumont.

Paris, 28 juin.

La Commission de l'Armée a décidé de siéger tous les jours, afin de solutionner au plus tôt la question des commissaires aux armées.

Dans les Flandres

Communiqué officiel anglais

Londres, 28 Juin.

L'état-major britannique fait le communiqué suivant :

Au cours de la nuit, nos raids et nos patrouilles ont pénétré en plusieurs points des tranchées ennemies, attaquant l'adversaire à la grenade, et lui infligeant des pertes sensibles.

Près d'Angres, un de nos raids a trouvé les tranchées allemandes fortement endommagées par nos tirs d'artillerie.

L'ennemi semble avoir également souffert des émissions de gaz, qui lui ont été faites de nos tranchées.

Un raid particulièrement heureux a été exécuté par l'infanterie légère écossaise près de la route de Vermelle-La Bassée, au cours duquel nous avons fait quarante-six prisonniers, pris deux mitrailleuses et détruit un puits de mine. Cette opération ne nous a coûté que deux blessés.

Aujourd'hui, l'ennemi a fait exploser une petite mine près de Neuve-Chapelle et une autre près d'Hulluch. Sauf quelques dégâts causés à une de nos sapes, elles n'ont produit aucun effet. De notre côté, nous avons fait exploser avec succès deux mines au sud du canal de Béthune-La Bassée.

Le mauvais temps a ralenti l'activité aérienne.

Communiqué officiel belge

Le Havre, 28 Juin.

Le gouvernement belge fait le communiqué officiel suivant :

Calme sur le front de l'armée belge.

La Bataille de Verdun

Les opérations d'hier

L'offensive anglaise et les combats sur les rives de la Meuse

Paris, 28 Juin.

L'accalmie se prolonge devant Verdun. Il ne convient, en effet, de n'attacher qu'une importance relative aux deux contre-attaques que les Allemands ont tentées dans la niut du 27 au 28. L'une, contre la cote 321, a été aisément enrayée par nos grenadiers, qui ont même réalisé quelque avance dans ce secteur, en fin de journée. L'autre, qui se dessinait entre le village de Fleury et la lisière est du bois du Chapitre, a été réprimée par le barrage de notre artillerie.

Aux abords de l'ouvrage de Thiaumont un corps à corps ardent mit aux prises toute la nuit les deux adversaires, sans amener aucun résultat décisif. Toutefois, dans la journée suivante, nous avons marqué quelques progrès à la grenade.

Le bombardement lui-même, si furieux encore il n'y a pas si longtemps, semble avoir sensiblement diminué sur la rive droite de la Meuse. Au contraire, sur la rive gauche, l'artillerie lourde ne cesse pas de préparer le terrain à de nouveaux assauts, que nos batteries ont fait échouer à la cote 304, avant même qu'ils aient pu être déclanchés.

Sur le reste du front, l'ennemi, depuis vingt-quatre heures a tenté, sans succès, plusieurs diversions. Quant à l'activité de l'artillerie britannique, elle est toujours très vive et s'accompagne même de coups de mains heureux opérés par des détachements de reconnaissance. Mais l'opération n'en est encore qu'à sa période de préparation. C'est un début dont il importe d'attendre la suite sans impatiences excessives, comme sans espoirs trop hâtifs, car la répercussion sur les autres points du front de cette offensive qui s'annonce, si elle est inévitable, ne se fera cependant sentir qu'après un certain délai, justement parce que les événements peuvent lui être défavorables. En Artois, il est vraisemblable que loin de se détourner aussitôt, les Allemands y redoublent d'efforts pour y chercher un succès compensateur.

Dans ces conditions, il faut s'attendre à voir cesser bientôt l'accalmie présente, et se renouveler les ruées sanglantes de l'ennemi contre nos positions de Froide-Terre et de Souville.

Le Régime des Prisonniers

Une Commission parlementaire

Paris, 28 Juin.

A la Commission des Affaires extérieures, M. Leygues, président, a ensuite donné connaissance d'une lettre du président du Conseil, l'informant que le Conseil des ministres avait donné son approbation à un décret, qui, conformément au vœu formulé par la Commission, institue une Commission parlementaire chargée de l'examen des questions de principe et d'ordre général concernant le régime des prisonniers de guerre.

Cette Commission comprendra trois sénateurs et cinq députés, ainsi que les chefs de service qualifiés des ministères intéressés et du conseiller d'Etat, chef du Cabinet du président du Conseil. Elle sera placée sous la présidence du président du Conseil, ou d'un ministre délégué.

Les Sous-Marins ennemis en Méditerranée

Un vapeur italien coulé

Palma, 28 Juin.

Ce matin, sont arrivés à Mahon, dans des canots, 25 hommes d'équipage du vapeur *Pino*, de Gênes, ayant un chargement de charbon d'Angleterre pour Savone, et qui a été bombardé et coulé hier.

AU PARLEMENT ITALIEN

La Déclaration ministérielle

Rome, 28 Juin.

La salle et les tribunes de la Chambre sont bondées. M. Salandra, à son entrée dans la salle, reçoit de nombreuses poignées de mains. L'entrée de M. Boselli, accompagné des ministres, est saluée par de longs applaudissements. Les députés et le public des tribunes sont debout.

Le président, M. Marcora, invite la Chambre à envoyer un chaleureux salut aux soldats qui chassent l'ennemi. (Longs applaudissements : cris : Vive l'armée !).

M. Marcora invite la Chambre à envoyer aussi son salut cordial à la flotte. La Chambre et les tribunes renouvellent leur manifestation par le cri de : Vive la Marine !

Le président du Conseil, M. Boselli, rappelle que le gouvernement a déjà envoyé son salut à l'armée, mais il est bien que les soldats sachent ainsi que tous nos cœurs sont avec eux (Nouvelles acclamations prolongées).

M. Boselli annonce la constitution du Cabinet et lit ensuite la déclaration suivante :

« Le temps n'est pas au programme mais à l'œuvre. Celle que se propose de réaliser le Cabinet, au nom duquel j'ai l'honneur de vous parler, est surtout, à cette heure fatidique, une entreprise élevée, grâce à laquelle les droits des nations et les droits de la civilisation attendent et auront la victoire.

« Pour atteindre ce but, nous poursuivrons une action intime et persévérante de solidarité avec les Alliés, jusqu'au triomphe définitif. Nous continuons à agir ainsi résolument dans la voie de la politique étrangère qui, déjà plusieurs fois, a reçu une très large approbation du Parlement et du pays. Nous nous consacrerons énergiquement à l'intensification et à la coordination, toujours plus étroite des opérations militaires sur les divers fronts de combats en Europe, et à une pareille entente avec nos alliés dans notre action de défense économique contre nos ennemis.

« Nous maintiendrons nos finances dans la voie sage et forte qui nous a permis de maintenir jusqu'ici leur puissance. Nous apporterons une extrême vigueur à tout ce qui sera de nature à renforcer nos revendications et celles de nos alliés, à tout ce qui favorisera le sentiment ardent et puissant du pays, à tout ce qui répondra à la foi et à la valeur dont nos merveilleux soldats et nos vaillants alliés nous donnent l'exemple.

« En ce qui concerne l'intensification de la guerre et la coopération du peuple, l'accord est unanime entre les représentants des diverses opinions politiques. Nous n'avons qu'une seule âme et qu'une seule volonté pour tout ce qui regarde les vœux généreux et les suprêmes intérêts de la nation, qui dominent tout à l'heure actuelle.

« L'ardeur des luttes politiques s'apaise quand se fait entendre la voix de la Patrie immortelle.

« Tout le monde aujourd'hui doit s'unir dans la concorde sincère et active, inspirée par les traditions de notre relèvement, éclairée par la vision de l'avenir, qui donnera à l'Italie régénérée et renforcée une nouvelle puissance au travail Quand ce but sera atteint, chacun reprendra sa place dans l'arène politique. »

« L'augmentation du nombre des hommes appelés à prendre part au gouvernement pendant la guerre, représente, dans une large mesure, la concorde nationale. Elle la réalise de la seule manière conforme à nos institutions constitutionnelles. Les organisations administratives pourront devenir plus actives, alors que la guerre aura plus solidement unifié la conscience de la nation et chaque partie de la législation devra être réformée dans un esprit libéral, avec la nouvelle orientation de la doctrine et en dehors de toute opinion particulière ou d'intérêt de parti.

« Dans cette réédification d'une grande partie des organisations de l'Etat et du droit italien, les deux Chambres prêteront également le concours de leur pensée et de leur travail. La volonté du Parlement, éclairée par l'expérience, décidera en ce qui concerne l'avenir.

« En attendant, les deux nouveaux ministères surgissent, organiquement constitués. Le ministère des Transports était projeté depuis longtemps. Il pourra être établi suivant l'étude tracée récemment avec une particulière compétence par la Commission pour le contrôle des chemins de fer de l'Etat. Il est naturel qu'on doive réunir dans le ministère des Transports, aujourd'hui plus que jamais, les services de la Marine marchande destinés à se compléter, grâce aux simplifications naturelles et utiles depuis longtemps préconisées et assumer une nouvelle activité par la rapide restauration de notre flotte marchande.

« Le ministère de l'Agriculture, pendant la guerre, donnera ses soins aux approvisionnements, proportionnés aux besoins du pays. Il activera la production et veillera à la consommation alimentaire, surtout pour les classes les moins aisées.

« C'est au ministère présidé par mon illustre prédécesseur et ami qu'appartient le mérite d'avoir déclaré la guerre, que l'âme de la Patrie ressuscitée et idéalisée dans le souvenir des siècles meilleurs, a acclamé avec un enthousiasme vibrant et hardi, et que le peuple italien entier soutient avec un esprit fort tranquille et indomptable. Ce peuple, par ses multiples vertus, par l'agilité de son esprit vraiment latin, a vaincu les fatigues les plus rudes, supporté les sacrifices les plus pénibles, et gardé conscience que la discipline la plus rigide est une condition essentielle du salut de la nation. Pour la liberté même des citoyens, la discipline est une nécessité suprême.

« Admirable pays que le nôtre, disons-le avec émotion et orgueil !

« Il faut que la concorde qui nous unit et règne dans la nation, s'élève un salut d'admiration pour nos combattants qui, sur terre et sur mer, écrivent des pages héroïques d'histoire et ressuscitent les chants des gestes épiques. Le choc violent et puissant de l'ennemi, non seulement s'est brisé aussitôt contre nos troupes, mais il a été bientôt entièrement arrêté et énergiquement repoussé. Et maintenant, surmontant la résistance de l'ennemi, nous reconquerrons nos terres et les cimes élevées qui les dominent.

« Impétueux, les soldats de la rédemption nationale s'avancent et s'avanceront encore, et le drapeau italien brillera partout où est l'Italie, maintenant et toujours ».

La Chambre a souligné de très vives approbations les paroles de M. Boselli, dont la péroraison s'est achevée au milieu des acclamations et d'une manifestation vibrante en l'honneur de l'armée.

Rome, 28 Juin.

Au Sénat, M. Boselli fait des déclarations analogues à celles qu'il a faites à la Chambre. Ces déclarations sont saluées d'ovations chaleureuses et de manifestations en l'honneur du roi et des combattants.

Le Sénat décide, au milieu d'applaudissements unanimes et prolongés, d'envoyer l'affectueuse expression de l'admiration du Sénat à l'armée et à la marine. La séance est ensuite levée.

La Victoire italienne dans le Trentin

Communiqué officiel italien

Rome, 28 Juin.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Depuis l'Adige jusqu'à la Brenta, la résistance de l'ennemi à notre marche en avant impétueuse, devient plus vive et plus tenace, en s'appuyant à des positions dominantes, fortement organisées pour la défense. Cependant, pendant la journée d'hier, nos troupes ont effectué des progrès sensibles.

Dans la vallée de Lagarina et dans le val Larsa, actions intenses des deux artilleries. Notre artillerie a pris sous son feu les positions ennemies du mont Trappola, du mont Testo et du col de Santo. Nous avons pris une grande tranchée dans les environs de Magazugna.

Le long du front de Posina-Astico, nos troupes ont conquis les positions ennemies du mont Gaimondo, au nord de Fusine, et du mont Caviojo, dominant Arsiero par le Nord. Des hardis détachements de cavalerie ont avancé sur la route de la vallée de l'Astico jusqu'à Podescalo.

Sur le plateau d'Asiago, nous avons occupé la lisière sud de la vallée d'Assa et nous avons atteint les pentes des monts Rasta, Interrotto et Mosciagh, tenues par de fortes arrière-gardes ennemies. Plus au Nord, nos troupes ayant pris d'assaut la position du mont Colombara, se sont approchées de la petite vallée de Galmarara.

Sur le reste du front, jusqu'à la Brenta, la situation est sans changement.

En Carnie, à une intense action d'artillerie, ont succédé de brillantes attaques de notre infanterie, qui a pris d'assaut des redoutes et des retranchements ennemis dans la zone de Freikofel (Haut-But).

Sur l'Isonzo, activité de l'artillerie et irruption de nos détachements. Nous avons pris à l'ennemi 353 prisonniers, dont sept officiers et deux mitrailleuses.

Signé : CADORNA.

Les félicitations du président de la République. -- Réponse du roi d'Italie.

Paris, 28 Juin.

A la nouvelle des succès remportés par l'armée italienne, le président de la République avait fait parvenir au roi Victor-Emmanuel le télégramme suivant :

Paris, 27 Juin 1916.

Sa Majesté le roi d'Italie,
Quartier général italien,

Je prie Votre Majesté de recevoir mes vives félicitations pour la belle victoire que les vaillantes troupes italiennes viennent de remporter sur le plateau d'Asiago, en brisant l'offensive de l'ennemi et en le forçant à battre en retraite.

La France est heureuse de cet éclatant succès qui fortifie encore sa foi dans la victoire commune et elle envoie tous ses vœux à l'Italie amie et alliée.

RAYMOND POINCARE.

Le roi a répondu :

Grand quartier général italien, 28 juin 1916.

Son Excellence M. le Président de la République, Paris,

Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes remerciements sincères pour l'aimable dépêche que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de la victoire italienne sur le plateau d'Asiago.

L'Italie, avec admiration pour la lutte formidable poursuivie par les vaillantes troupes françaises, envoie tous ses vœux à la France, amie et alliée, avec une foi inébranlable dans la victoire commune.

VITTORIO-EMANUELLE.

La réponse du ministre de la Guerre italien au général Roques

Paris, 28 Juin.

Le ministre de la Guerre italien vient d'adresser le télégramme suivant au général Roques, ministre de la Guerre, en réponse aux félicitations qu'il lui avait fait parvenir au nom de l'armée française :

L'armée italienne est très reconnaissante à Votre Excellence et aux vaillants camarades de l'armée française, dont elle admire chaque jour l'opiniâtre et glorieuse résistance sur les champs de bataille de la Meuse. De même que nos deux pays sont liés par l'alliance la plus cordiale, nos armées sont animées par la même foi et par la même confiance dans la victoire décisive.

Un député italien tué à l'ennemi

Rome, 28 Juin.

A la Chambre, le président annonce la mort du lieutenant Brandolin, député de Vittorio (Trévise), qui, blessé grièvement en traversant, à la tête de ses soldats, le pont de l'Arsiero, sur le torrent de Posina, a succombé ce matin aux suites de ses blessures. Le président Marcora, le président du Conseil et plusieurs députés ont prononcé des discours émus pendant que les députés, debout, applaudissaient.

M. Boselli dit : « Il s'agit d'un deuil et en même temps d'une gloire pour la Chambre. Cette Chambre, par la valeur et le sang de ses membres, démontre la part qu'elle prend à la cause et aux batailles de la rédemption de l'Italie et elle prend l'engagement d'avoir toujours présents dans son cœur ces exemples glorieux pour accomplir son devoir tout entier. »

Les paroles de M. Boselli provoquent de grandes manifestations. La Chambre, en témoignage de deuil et d'admiration, décide que le siège qu'occupait M. Brandolin dans l'assemblée sera recouvert du drapeau national.

La Victorieuse Offensive russe

Communiqué officiel

Pétrograde, 28 Juin.

Le grand état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

FRONT OCCIDENTAL. — Au sud-est de Riga, l'ennemi, dans la nuit du 27 juin, a lancé, avec des forces considérables, une offensive du côté de Pulcarn, après avoir préalablement envoyé des rafales de feu sur nos positions, et fait emploi de nuages de fumée. Grâce aux renforts opportunément arrivés, et avec le concours de notre artillerie, nous avons rejeté les Allemands, avec de grosses pertes pour eux.

Sur le Dvina et dans la région de Jacobstadt, feux d'artillerie et d'infanterie.

Des aéroplanes ennemis opèrent des raids fréquents sur nos lignes et y jettent des bombes. Au cours d'un bombardement nocturne, le 27 juin, de la ville de Dwinsk, les aviateur allemands ont lancé 68 bombes. Le nombre de svictimes et les dégâts matériels ont été insignifiants. Deux citernes de pétrole ont été incendiées.

Nous avons repoussé par notre feu une tentative de l'adversaire de prendre l'offensive au sud du bourg de Krovo.

Sur le reste du front, jusqu'à la région du marais de Rakitno, échange de coups de feux.

Dans la soirée du 26 juin, l'ennemi a lancé une attaque dans la région du village de Kinovka, sur le Stohod. Il a été repoussé. L'ennemi a continué un violent feu d'artillerie.

L'ennemi, cherchant à arrêter notre offensive en Bukovine, nous empêche en maints endroits, par tous les moyens possibles, de construire des ponts. Il tache aussi de démolir les ponts déjà construits. Cependant, nos pontonniers des troupes du génie surmontent tous les obstacles, et remplissent avec succès leur tâche avec une abnégation admirable.

FRONT DU CAUCASE. — Au sud du lac d'Ourmia, nous avons refoulé les Turcs de la région du bourg de Bann, vers la frontière turco-persane.

Dans la direction de Bagdad, nous avons culbuté les troupes turques et les avons refoulées vers la région frontière de Kalayshanine.

Les aveux d'un officier supérieur allemand

Pétrograde, 28 juin.

On a trouvé sur un officier supérieur allemand, tué dans les combats sur le Styr, une lettre qu'un de ses camarades, allant à Berlin en permission, devait remettre à sa femme. Cette lettre porte entre autres choses ceci :

« Si les nouvelles de la débâcle des Autrichiens ne sont exactes qu'à moitié, tous nos plans cet été ont irréparablement compromis. Les Russes sont très forts sous Dvinsk et sous Riga, aussi pas un soldat ne devrait être prélevé sur ces deux fronts, et cependant notre haut commandement fait le contraire. »

La Guerre en Orient

Les Troubles de Galatz

Bucarest, 28 Juin.

Les désordres qui se sont produits à Galatz ont été provoqués par des syndicalistes à l'instigation d'un révolutionnaire d'origine bulgare, nommé Bakowsky, qui fait actuellement, avec des subsides allemands, de la propagande contre la participation de la Roumanie à la guerre. Des ouvriers syndiqués s'étant mis en grève, ont voulu manifester et ont attaqué les troupes chargées de maintenir l'ordre. Un soldat a été grièvement blessé par un coup de revolver. Les manifestants ont refusé de se retirer malgré les sommations, et comme ils continuaient à menacer la troupe, celle-ci a tiré.

Il y a eu quatre tués et plusieurs blessés. La foule s'est dispersée et l'ordre est rétabli. Les autorités locales ont pris toutes les mesures pour garantir la tranquillité.

L'opinion publique est vivement indignée contre les agissements des syndicalistes à la solde des Allemands.

AVIS DE DECES

M. Maurice Lacroix, sergent-major au 363e d'infanterie, décoré de la Croix de guerre, au front, et Mme Maurice Lacroix, née Garcin ; Mlle Jacqueline Lacroix ; M. et Mme Alfred Lacroix ; Mme Camille Garcin ; M. René Lacroix, aide-major de 1re classe, au front ; M. et Mme Charles Bourdet ; M. Auguste Garcin, automobiliste au 15e escadron du train, et Mme Auguste Garcin ; M. Victor Garcin ; MM. Paul, Roger et Georges Bourdet ; Mlle Camille Garcin ; M. Pierre Garcin ; M. et Mme Albert Vermeulen et leurs parents (de Paris) : Mme veuve Hagollet-Lacroix et ses enfants (de Paris) ; Mme veuve Ernest Lacroix et ses enfants (de Dunkekrque) ; M. et Mme Henri Amalbert, leurs enfants et petits-enfants ; Mme Fortuné Garcin, ses enfants et petits-enfants ; Mme Siffrein Garcin, ses enfants et petits-enfants ; Mme Sicard et ses enfants ; les fants (de Dunkerque) ; M. et Mme Henri Dunkerque et de Paris) ; Alexandre Vermelen (de Saint-Omer) ; Wuillot-Wimille (de Dunkerque) ; Garcin, Coulomb, Michel, Bernard, Eymard, Allimand, Pansu, Gazan ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Denise LACROIX,

leur fille, sœur, petite-fille, nièce, petite-nièce, cousine et alliée, décédée le 27 juin, à l'âge de 6 ans et demi, munie des Sacrements de l'Eglise, et prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui jeudi, 29 juin, à 10 heures du matin, boulevard Longchamp, 47. On est prié de n'envoyer que des fleurs fraîches.

M. J.-B. Caillol, ses enfants et sa famille font part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Désiré-Alphonse CAILLOL**, mitrailleur au 3e d'infanterie, mort à X..., le 22 mars 1916, à l'âge de 23 ans, cité à l'ordre de la brigade. La messe aura lieu samedi 1er juillet, à 9 heures, Eglise Saint-Charles (Belle-de-Mai).

Mme et M. Barthélemy, instituteur public, et leur famille, ont la douleur de faire part à leurs parents, alliés, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Urbain BARTHELEMY**, employé à la Compagnie des Tramways, que Dieu a rappelé à lui, dans sa vingtième année. Les obsèques auront lieu jeudi, à 9 heures 30 du matin, rue Ferrari, 41 B. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. Muria fait part du décès de sa femme **Mme Marie MURIA**, 53 ans. Le convoi aura lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir, à l'hôpital de la Conception, chemin de Saint-Pierre.

La famille Mondon a la douleur de faire part à ses parents et amis, du décès de **M. Paul MONDON**, employé au canal. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, à 3 heures de l'après-midi, boulevard de Plombières, 74.

La Pitié Suprême prie ses adhérents et toutes personnes (hommes ou dames), qui pourraient se joindre à elle, d'assister aux obsèques du soldat **Félix BOURDIER**, du 15e escadron du train des équipages, mort pour la patrie, qui auront lieu aujourd'hui jeudi, 29 du courant, à 7 heures 45, à l'hôpital Militaire, rue de Lodi.

LES VENTS DANS L'ESTOMAC SONT DANGEREUX

Les Médecins recommandent l'emploi de la Magnésie.

Les personnes qui souffrent d'indigestion ou de dyspepsie devraient se rappeler que la présence de gaz ou vents dans l'estomac indique invariablement la formation d'acides en trop grande quantité. L'acide fait fermenter les aliments absorbés et cette fermentation produit à son tour des gaz ou vents dangereux qui gonflent l'estomac, empêchent le fonctionnement normal des principaux organes internes, causent des maux de tête violents et encombrent le sang de poisons dangereux qui ruinent peu à peu la santé. Les médecins admettent tous que pour se débarrasser rapidement d'une accumulation pernicieuse des gaz ou vents dans l'estomac et pour arrêter la fermentation que produisent ces gaz, il est absolument nécessaire de neutraliser les effets des acides dans l'estomac. Pour arriver à ce résultat, il n'y a rien de plus efficace qu'une demi-cuillerée à café de « Magnésie Bismurée », prise dans un peu d'eau, immédiatement après le repas. Elle neutralise instantanément l'acide, arrête ainsi la fermentation et la formation des gaz et permet à l'estomac enflammé et gonflé, de fonctionner naturellement. La « Magnésie Bismurée » est vendue sous forme de tablettes, et en poudre par tous les bons pharmaciens, mais comme il y a de nombreuses préparations à base de magnésie, il est absolument nécessaire de demander la « Magnésie Bismurée » dont la marque est déposée conformément à la loi.

La Véritable "MAGNÉSIE BISMURÉE"

(Marque déposée)

peut être obtenue chez :

Goutal, 10, cours Belsunce ; **Franchier**, 15, rue Colbert ; **Lavire**, 46, rue de Rome ; **Anastay**, 3, rue de l'Arbre ; **Beauchamp**, 5, cours Saint-Louis.

En Poudre : 2 fr. 50 et 4 fr. 50 le flacon
En Comprimés : 2 fr. et 3 fr. 50 le flacon
(Aromatisés à la Menthe)

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

CIRQUE RANCY (Place Castellane). — Aujourd'hui, matinée à 3 heures ; soirée à 8 h. 30. Spectacle avec des attractions inédites à Marseille. Troupe de premier ordre; clowns et augustes étourdissants. Le soir, service de tramways pour le retour en ville.

VARIETES-CASINO. — A 2 h. 30 et à 9 heures, dernières de l'inénarrable vaudeville *Coralie et Cie*, doté d'une interprétation hors de pair. Demain soir, première des *Dragées d'Hercule*. Location ouverte. Téléphone : 9-65.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Aujourd'hui, matinée spécialement réservée aux familles avec un merveilleux programme de music-hall. Sur l'écran : *Dette de Sang*, grand drame. Matinée et soirée tous les jours.

CASINO DE LA PLAGE. — Demain soir et jours suivants, programme sensationnel ; le célèbre Laforgue, le roi du rire. Samedi soir, gala, avec Jean Flor. De 4 h. 30 à 7 heures, concert dans les jardins. Entrée libre.

ALCAZAR-CINEMA. — Aujourd'hui, spectacle sensationnel avec les débuts de la mystérieuse Myloska, des Folies-Bergères. Programme cinématographique inédit.

CHATELET-THEATRE. — C'est samedi soir que la vaste et coquette salle de la rue Sénac, sous la direction de M. Alphandery, fera sa réouverture. Rappelons que le prix des places a été ainsi fixé : Fauteuils, 1 fr., 2 fr., et 3 fr.; promenoirs, 0 fr. 60; galeries, 0 fr. 60 et 0 fr. 30.

ELDORADO-CINEMA. — Le programme le plus complet et le plus intéressant dans la salle la plus agréable.

ARTISTIC-CINEMA. — Changement de programme. *Les Yeux qui fascinent*, grand drame sensationnel; *Le visage ou la voix*, avec Costello Georget, dans ses scènes comiques.

Pour les Orphelins de la guerre

Les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Marseille et à celles du département des Bouches-du-Rhône, sont informés que la Confédération Générale du Travail (C. G. T.) a la possibilité de faire bénéficier les Syndicats ouvriers des subventions réparties par le « Comité des Orphelins de la Guerre ».

Ces subventions : 10 francs par mois et par enfant, sont remises mensuellement à la personne qui a la charge de ou des enfants de moins de 16 ans.

Elles sont versées jusqu'à épuisement des fonds en caisse, et, au moins, jusqu'à fin automne 1916.

Pour bénéficier de ces avantages, il est indispensable de constituer un dossier de la façon suivante :

1° Un bulletin de naissance de chaque enfant;
2° Une copie de l'avis de décès du père;
3° Un certificat de vie de chaque enfant.

Ces trois pièces devront être revêtues du sceau de la Mairie de la localité de résidence.

A ce dossier il y aura lieu de joindre une demande signée de la personne qui a charge de ou des enfants et ainsi libellée :

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire participer au bénéfice des fonds de la « Journée des Orphelins de la Guerre » le (ou les) enfants ci-dessous indiqués :

(Nom, prénoms et domicile)
(« « «)

qui sont à ma charge.

Ci-joint les pièces demandées pour chaque enfant.

Recevez, Monsieur le Secrétaire, mes salutations,
(Signature bien lisible et adresse exacte de la (mère ou de la personne qui a la charge des enfants).

Envoyer le tout au camarade B. Ollivier, secrétaire de la Bourse du Travail, rue de l'Académie, Marseille.

N. B. — Il est rappelé aux personnes qui font la demande qu'elles doivent indiquer la profession du père des orphelins, ainsi que le Syndicat auquel il appartenait.

Bulletin Financier

Paris, 28 Juin. — Les dispositions du marché ne se sont guère modifiées. Les transactions demeurent limitées; elles sont même à peu près nulles à terme au parquet. Quant à la tenue de la cote, elle apparaît assez satisfaisante, au fond, bien que dans divers groupes une certaine irrégularité persiste.

Sur nos rentes françaises et surtout sur notre 3 % perpétuel, c'est la fermeté qui l'emporte. Il y a aussi de la fermeté à signaler sur les fonds russes et sur la rente Extérieure espagnole. Banque de France en plus-value. Par contre, Chemins français un peu hésitants. Suez bien tenu. Dynamite, Naphte russe assez actifs. Rio-Tinto en meilleure allure. Les autres valeurs cuprifères sont aussi plus satisfaisantes. Debeers ordinaire demandée. Mines d'or sud-africaines assez animées. Valeurs de caoutchouc calmes. Valeurs métallurgiques russes peu mouvementées et se tenant aux alentours de leurs cours précédents.

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Le bandage GLASER guérit la hernie. C'est l'affirmation de tous ceux qui, affligés de hernies, furent guéris, grâce à la méthode rationnelle et curative du célèbre spécialiste. Le bandage de **M. J. GLASER** est absolument sans ressort ; il maintient les hernies les plus anciennes, les réduit et les fait disparaître.

Dans un but humanitaire, l'essai en est fait gratuitement.

Allez tous voir cet éminent praticien à :
Orange, 29 juin, Hôtel de la Poste et des Princes.
Carpentras, 30 juin, Grand-Hôtel du Cours.
Arles 1er juillet, Hôtel du Forum.
Tarascon, 2 juillet, Hôtel du Louvre.
Cavaillon, 3 juillet, Grand-Hôtel Moderne.
MARSEILLE 4 et 5 juillet, Hôtel des Négociants, cours Belsunce.
Nice, 6 juillet, Hôtel Moderne, 51, avenue de la Gare.
Cannes, 7 juillet, Hôtel des Négociants.
Draguignan, 8 juillet, Hôtel Bertin.
Toulon, 9 juillet, Hôtel du Nord.
Avignon, 10 juillet, Grand-Hôtel.
Nimes, 11 juillet, Hôtel de l'Europe et Provence.
Le Vigan, 12 juillet, Hôtel des Voyageurs.
Alais, 13 juillet, Grand-Hôtel.

BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE à M. J. GLASER, 63, boul. Sébastopol, Paris.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
Ouvert depuis le 1er Mai
Nombreux Hôtels et Villas

Bourse de Paris du 28 Juin

3 % Français comptant, 62 10; 3 1/2 % amortissable, 90 50; 5 % libéré, 89. — Obligation Ouest-Etat 4 %, 406. — Obligation Tunisienne 3 % 1892, 346. — Argentin 4 1/2 % 1911, 87. — Brésil 4 % 1889, 69 50. — Dette Ottomane unifiée 4 %, 58 50. — Extérieur Espagnol 4 %, 99. — Japonais 4 % 1905, 89. — Russe 3 % 1891, 62 30; 5 % 1906, 87 60; 4 1/2 % 1909, 80 25; 4 1/2 % 1914 libéré, 90 25. — Banque de France, 4900. — Banque de l'Algérie, 2851. — Compagnie Algérienne, 1150. — Comptoir National d'Escompte de Paris, 768. — Crédit Lyonnais, 1130. — Société Marseillaise, 520. — Banque de l'Union Parisienne, 625. — Paris-Lyon-Méditerranée, 1057. — Nord, 1410. — Action Andalous, 383. — Action Nord d'Espagne, 450. — Action Saragosse, 450. — Docks et Entrepôts de Marseille, 459. — Transatlantique ordinaire, 202. — Messageries Maritimes, 132. — Métropolitain de Paris, 440. — Nord-Sud, 120. — Omnibus de Paris, 445. — Canal Maritime de Suez, 4500. — Vagons-lits ordinaires, 220. — Briansk, 351 50. — Rio-Tinto, 1760. — Ville de Paris 1865, 525; 1871, 379; 1875, 494; 1876, 468; 1892, 274; 1894-96, 275; 1898, 315; 1899, 304; 1904, 322 25; 1905, 335; 1910 3 %, 291; 1912, 235. — Méditerranée 3 %, 370; (fusion), 343; (fusion nouvelle), 339. — Midi, 349. — Lombardes anciennes, 187. — Nord d'Espagne 1re Série, 393. — Saragosse 1re Série, 360. — Communales 1879 comptant, 428; 1880, 463; 1891, 306; 1892, 344 75; 1899, 341 50; 1906, 381; 1912, 199. — Foncières 1879, 473; 1883, 342; 1885, 346; 1895, 352; 1903, 380 50; 1909, 210; 3 1/2 % 1913 libre, 395 50; 4 % 1913, 424. — Docks de Marseille, 365. — Messageries 5 %, 424. — Panama à lots, 106.

Marché en Banque. — Argentin 6 %, 102 60. — Bakou, 1337. — Balia, 295. — Caoutchouc, 101. — Cape, 118. — Chartered, 18. — Crown, 82. — Debeers (ordinaire), 314 50. — East Rand, 22. — Ferreira, 41 75. — Goldfields, 40 50. — Hartmann, 400. — Lena, 43 50. — Malacca, 122. — Maltzoff, 597. — Modderfontein, 188. — Platine, 452. — Robinson Gold, 32 50. — Spassky, 59 50. — Spies, 20 75. — Tharsis, 141. — Toula, 1060. — Utah, 462. — Village, 23. — Dnieprovienne, 2800. — Donest, 1190. — Colombia, 1080. — Monaco, 2495; (cinquième), 490; (Obligation), 254 50. — Casino de Nice, 346. — Chèque sur Londres (cours extrêmes), 28 11; 28 16. — Recettes du Canal de Suez (du 27 juin), 280.000.

Bourse de Marseille du 28 Juin

3 % Nominatif 62 25; (coupures), 62 25. — 3 % au Porteur (coupures), 62 30; (coupures 100), 62 25. — 5 % Certificat Provisoire (petites coupures), 89 30; (coupures de 100), 89 25. — Etat du Congo Lots 1888, 71. — Egypte (Dette unifiée 7 %) titre de 5, 434 50. — Espagne 4 % (coupures de 40 pesetas de rente), 100 10; (coupures de 160 pesetas de rente), 100 10. — Russie Consolidé 4 % (coupures de 100 fr. de rente), 72 55; 4 1/2 % 1914 (Chemins de Fer), 90 05. — Turquie (Dette convertie 4 %) (coupures de 100), 58 50. — Rio-Tinto, 1765; (Titres de 5), 1760. — Paris 1865 4 %, 527 50; 1871 3 %, 375; 1875 4 %, 490; 1892 2 1/2 %, 272 50; 1894-1896 2 1/2 %, 274 50; 1898 2 %, 311 50; (quarts), 85; 1905 2 3/4 %, 340; 1910 2 3/4 %, 276; 1912 3 %, 237. — Foncières 1879 3 %, 474. — Communales 1880 3 %, 462. — Foncières 1885 2.60 %, 343. — Communales 1891 3 %, 306 50; 1892 2.60 %, 344; 1899 2.60 %, 341; 1906 3 %, 385. — Foncières 1909 3 %, 208 50. — Communales 1912 3 % lib., 200. — Paris-Lyon-Méditerranée (fusion nouvelle 3 %), 341. — Ouest-Oural, 415. — Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts (act. lib.), 525; (act. 250 fr. payés), 532. — Société Française d'Armement, 125. — Cyprien Fabre et Cie, 715. — Fraissinet et Cie, 527. — Messageries Maritimes (act. ord.), 135. — Compagnie de Navigation Mixte, 418. — Compagnie Générale Transatlantique (act. de priorité), 215. — Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, 704. — Société Nouvelle de Charbonnages des Bouches-du-Rhône, 405. — Raffineries de Sucre de la Méditerranée, 1250. — Société en Commandite A Granoux et Cie, 110. — Verminck C. A. et Cie, 113. — Société Franco-Africaine Enfida, 865. — Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 1449. — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 755. — Fournier L. Félix et Cie, 170. — Société des Grands Travaux de Marseille, 723. — Société Anonyme des Raffineries de Soufre Réunies, 135. — Marseille 1905 3 1/2 %, 422.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 28 juin. — Fogwill Gordon, rue de la Palud, 4. — Trave Emile, rue Glandevès, 15. — Villard Maurice, boulevard Méry. — Bonansea Albert, Saint-Louis. — Zirpolo Albert, rue Clary, 25. — Mattei Antoine, rue des Phocéens, 20. — Martinez Gabriel, rue Désirée, 18. — Luti Antoine, avenue Bellevue, 25.

Total : 9 naissances, dont 1 illégitime.

DECES du 28 juin. — Laverdet Eugénie, 80 ans, place d'Aix, 2. — Ceccaldi Dominique, 59 ans, rue Charras, 4. — Labé Anne, 72 ans, Saint-Marcel. — Bessola Antoine, 2 ans, rue des Industrieux, 1. — Motteare François, 67 ans, rue des Trois-Mages, 14. — Barbaroux Joseph, 47 ans, rue Decazes, 1. — Grayon Louis, 60 ans, rue Abbé-de-l'Epée, 168. — Lacroix Denise, 6 mois, boulevard Longchamps, 39. — Laugier Rosalie, 74 ans, boulevard de la Gaîté, 3. — Caritoux Auguste, 20 mois, rue Farinette, 7. — Vela Lucie, 14 mois, rue du Panier, 37. — Berthélemy Urbain, 20 ans, rue Ferrari, 41 B. — Baldi Alexandre, 75 ans, chemin des Chartreux, 215. — Olive Eugénie, 73 ans, Grand'Rue Saint-Just, 91. — Pugliesi France, 10 mois, boulevard Bonnes-Grâces, 26. — Trullenque Maria, 26 ans, Saint-Louis. — Franza Raphaelle, 12 jours, rue Figuier-de-Cassis, 6. — Esposito Michel, 29 mois, rue Cordellerie, 8. — Vasserot Marie, 42 ans, rue Berthe, 14. — Blanc Louise, 15 ans, rue du Cambodge, 5. — Ducros Emile, 4 ans, Saint-Antoine. — Rougier Marie, 68 ans, boulevard Saint-Joseph, 1. — Regio Honorine, 10 mois, rue des Martégales, 13. — Thibeaud Eustache, 72 ans, Saint-Loup. — Bich Louise, 60 ans, Ruisseau-Mirabeau. — Muria Marie, 53 ans, rue des Petites-Maries, 2. — Petit Clémence, 35 ans, traverse de la Calade. — Brun Louise, 56 ans, impasse Boisson, 24. — Saint-Marc Rose, 71 ans, rue d'Aix, 43. — Bigliano Marthe, 1 an et demi, rue Trou-d'Airain, 2.

Total : 34 décès, dont 11 enfants, plus 1 mort-né.

Tribune du Travail

On demande une fillette de 14 à 15 ans pour kiosque à journaux, r. République, 76.

On demande ouvrière couturière, rue d'Italie, 6, au 2e. Se présenter à partir de 8 h.

On demande ouvrière repasseuse, rue Plumier, 55, chez Mme Fridy.

On demande des demi-ouvrières repasseuses, rue Saint-Jacques, 38.

Jeune homme de 16 à 17 ans est demandé à la perception de la rue Marengo, 74.

On demande ouvrière et demi-ouvrière repasseuses. Teinturerie Chapignac, rue Sainte-Victoire, 13.

On demande des piqueuses de bottines chez Augusto jeune, 13, place du Terras, 2e.

On demande une apprentie repasseuse, présentée par ses parents, payée de suite, rue Sainte, 32, magasin.

Inouï et Merveilleux

Tous nos **COMPLETS sur mesure** avec essayage et devants incassables.

PRIX UNIQUE 52 fr.

A l'Inouï Tailleur MARSEILLE { Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

On demande un jeune garçon pour les courses, présenté par ses parents, 81, rue Saint-Ferréol, Parody.

On demande une apprentie pantalonnière, Mme Icard, 32, rue de l'Arsenal, 3e.

Bonnes ouvrières couturières pour robes sont demandées, 14, rue Curiol, 2e étage, chez Mme André.

On demande un commis épicier avec références. Lagorio, aîné, 8, rue Rouvière.

On demande une demi-ouvrière chemisière et une apprentie, 27, rue du Bon-Pasteur, au 2e étage.

On demande un garçon de 14 à 16 présenté par ses parents, au Bar Coste, place des Hommes.

On demande des femmes à l'usine de conserves et charcuterie F. Gras rue du Génie, 24. Bonnes références exigées.

On demande des ouvrières corsagières, 14, rue Montgrand. Se prés. à partir de 9 h.

On demande rabatteur-talonneur en chaussures, P. Deumié, 3, rue Fortia.

La Parfumerie J. Lamotte demande des apprenties ouvrières en parfumerie, présentées par leurs parents. S'adresser à l'usine, 11, rue de l'Arc.

On demande une bonne ouvrière repasseuse, 2, rue Neuve (angle rue d'Aubagne). Magasin.

Ouvrières pour monter le casque en millet sont demandées chez Desbois Pierre, 56, rue Nationale.

On demande un apprenti dégrossi et un demi-ouvrier tailleur, très pressé, rue Belsunce, 20, au 2e.

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : vermicelier pour pétrir et conduire la presse, demi-ouvrier peintre, demi-ouvrier typo, ouvrier vannier pour la réparation, ouvriers charrons, forgeron-carrossier, demi-garçon de bar, cordonnier tout faire pour le dehors, jeune garçon de bar, demi-ouvrier, ouvrier et apprenti menuisiers apprenti serrurier débutant mais un peu fort, demi-ouvrier et apprenti bijoutiers, apprenti boulanger dégrossi ; ouvrière, demi-ouvrière et apprentie repasseuses, apprentie dégrossie et apprentie piqueuses de bottines, ouvrière finisseuse de chemises ouvrière, pompière, apprentie coiffeuse. — S'adresser : Bourse du Travail, rue de l'Académie. — On est prié d'apporter livrets, certificats ou papiers d'identité.

Bulletin hebdomadaire des placements opérés par le secrétariat de la Bourse du Travail du 18 au 24 juin 1916 : demandes d'emplois divers, 186 ; offres, 147 ; placés, 130.

LA ROUTE DE LA SANTÉ

Le plus sûr et le plus rapide moyen d'arriver à ce soleil resplendissant, qu'est la santé, c'est de bien digérer ; et, pour cela, faites comme cette aimable cycliste, prenez du **Charbon de Belloc**.

L'usage du Charbon de Belloc en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en quelques jours les maux d'estomac et les maladies des intestins, entérite, diarrhées, etc., même les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins.

Prix du flacon de Charbon de Belloc en poudre : 2 fr. 50. Prix de la boîte de Pastilles Belloc : 2 francs. — Dépôt général **Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.**

CADEAU La Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, envoie à titre gracieux et franco par la poste, un échantillon de **CHARBON DE BELLOC** (poudre ou une petite boîte de **PASTILLES BELLOC**) à toute personne qui en fait la demande de la part du *Petit Provençal*.

ÉCOULEMENTS CYSTITE

Traitement radical le plus économique par le
Spécifique Galopin

Un seul Flacon suffit pour Guérir

les **écoulements** même anciens qui demandaient des mois de traitement. C'est le remède des **échauffements**, de la **cystite** et de la **goutte militaire**. Le flacon de **50 capsules GALOPIN** est expédié franco contre mandat de **2 fr. 60** adressé à GASTINEL, ph., 94, r. République. Marseille

Dépôt : Anastay, pharmacie Principale, 3, rue de l'Arbre.

Nettoyage -- Désinfection
DESTRUCTION DE PUNAISES
Par procédés spéciaux
La Phocéenne
25, rue de la Palud. Téléphone 11.48

Vente aux Enchères Publiques

de biens appartenant à un sujet allemand

Le Mardi, 4 Juillet 1916, à 2 heures du soir, à **Nimes**, route d'Arles, maison Redier, d'une

USINE FRIGORIFIQUE

comprenant :

Une machine à vapeur, marque Heinrich Lanz, avec ses accessoires ;

Une installation complète pour la fabrication de la glace, comprenant cinq machines reliées par de la tuyauterie, compresseurs, etc. ;

Sept cabines frigorifiques pour bouchers et poissonniers ;

Voiture de livraison et autres accessoires.

Il pourra être passé bail des locaux à l'acheteur.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Nimes, en date du 15 juin 1916, enregistrée.

Pour tous renseignements, s'adresser à **Me E. Rossé, commissaire-priseur, à Nimes.**

COMPTOIR CENTRAL du Ferro-Cérium

Pierres à briquets, amadou, toutes pièces détachées. Toutes nouveautés articles militaires. Concurrence impossible. Catalogue franco, Gilbert, 16, rue Saint-Marc, Paris.

VENTE GROSSES QUANTITES NEUVES Briques Réfractaires
Métral, 136, c. Lieutaud, t. 19.03

CAPITAUX demandés pour 1re hypothèque sur immeubles de tout repos. Intérêts avantageux. Ecrire à **M. Alexandre Samama, avenue Gau, à Sfax (Tunisie).**

ON DEMANDE tonneliers dégagés de toute obligation militaire. Ec. Poudrerie de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône).

CAISSES vides, contenance 12 à 14 litres, sont achetées à 0.75 pièce. Takina, Grand-Chemin d'Aix, 30.

REPRÉSENTANT Voyageur sérieux et travailleur est demandé pour placement articles alimentation. Appointement, frais de route et commissions. Situation d'avenir. Ecr. avec références Georges Bacque, poste restante Préfecture.

La vie ou la mort coule dans nos veines, selon que notre sang est pur ou impur

VICES DU SANG
GUERIS par le
DÉPURATIF ALLEN
Essence composée de Salsepareille rouge iodurée
Hommes ! - Femmes !

Cette essence est le dépuratif le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés.

Elle est recommandée par les sommités médicales pour combattre l'état morbide du sang dans les cas d'eczéma, syphilis, humeurs, maladies de la peau, dartres, boutons et plaies de mauvaise nature provenant d'une altération accidentelle ou héréditaire du sang.

Cette essence est composée avec les sucs concentrés de plantes les plus dépuratives et ceux de la salsepareille rouge de Honduras.

Elle est dix fois plus énergique que le sirop de salsepareille et bien supérieure à tous les dépuratifs connus.

Au Retour d'Age ou âge critique. Le **Dépuratif Allen** est le seul remède souverain pour combattre les maladies de la femme. A ce moment, le sang n'ayant plus sa libre circulation, comme tout liquide stagnant, se corrompt et engendre des principes morbides, germes d'une foule de maladies, telles que : les kystes, les tumeurs, les cancers, les fibromes, les phlébites, les varices, les troubles nerveux, l'obésité, les ovarites, les rougeurs du nez et du visage, les hémorroïdes, etc.

Dans ces cas, le **Dépuratif Allen** est à la fois curatif et préservatif, car il guérit toutes les années des milliers de malades à qui il évite les terribles conséquences des opérations souvent mortelles et toujours douloureuses.

Le flacon de 1/2 litre, **5 fr.** — 6 flacons, **26 fr.** *(Expédition contre mandat-poste)*

Dépôt général : DIANOUX, pharmacien, Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE

DEPOTS : Phie du Serpent, rue Tapis-Vert. — TOULON : Phies Chabre, Gorlier, Vedel. — AIX : Phie Dou. — ARLES : Phie Maurel. — AVIGNON : Phie Marie et Rolland. — LA CIOTAT : Phie Barrière. — CANNES : Phie Antoni. — NIMES : Phie Favre. — NICE : Phie Rostagni. — ALAIS : Phie Bonnaure, et toutes les bonnes pharmacies.

GUIDES JOANNE
LES GRANDS GUIDES FRANÇAIS
HACHETTE & Cie

MALADIES SECRÈTES Ecoulements, Maladies de peau, Maladies coloniales, Rétrécissements, Impuissance, Hémorroïdes, Métrites. Guérison radicale et rapide. Consultations toute la journée et p. CORRESPONDANCE, **20, rue Colbert, 20** Quinze ans d'existence. — **INSTITUT SPECIAL, docteur de Paris, licencié ès-sciences, ex-interne au concours des hôpitaux de Paris, officier I. P.** méd. d'or (exposition d'hyg.). — **NOTA : Guérison radicale de la Syphilis par Méthode nouvelle** de reconst. minérale du plasma sanguin, 60 à 90 jours, suivant les cas. Sérum de **Quéry et Nicolle. Prix de l'Injection du 606** d'Ehrlich dose forte, **vingt francs**.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal

LE PETIT PROVENÇAL

aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8e au 15e jour après la première insertion.**

L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

SULFATAGES
BOUILLIE ROUCH Frères
LA CUVE
SULFATE DE CUIVRE
LIVRAISON IMMÉDIATE
ROUCH Frères, 5, rue de l'Orient, TOULOUSE

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre **CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET.** En vente partout. Dépôt : Phie MEILHAN, 8, al. Meilhan. Se méfier des imitations.

HUILE DE TABLE le litre... **1.50**
HUILE D'OLIVE vierge nouvelle, le litre.......... **1.75**
CAFE TORRÉFIÉ bon mélange, le kilo......... **3.50**
H. JOSSE, 38, BOULEVARD MÉRENTIÉ, 38

BAINS
145, Grand Chemin d'Aix
Bains simples, 0.50 cent. (linge compris). Bains-Douches, 0.20 c.

MESDAMES
INFUSION FEMININA
infaillible et sans danger pour tous retards. Le flac. 4 fr. contre mandat adressé à M. le Directeur de l'HERBORISTERIE DU GLOBE 34, rue d'Aubagne, MARSEILLE

DROGUERIE Je suis acheteur de Gentiane, faire offre et échantillon, DIANOUX, pharmacien, gd chemin d'Aix, 30, Marseille.

Dépôt de Draperies
VENTE AU DÉTAIL
ED. ROUX
6, rue Haxo, 6

Tout le monde préfère la
PHOTO MIDGET
38, rue Saint-Ferréol

AVIS M. Pignet Joseph, rue Charvet, 3, ne répond pas des dettes de son épouse Marie Gambino, qui n'habite plus avec lui.

A vendre, pressé, 3 rich. chambres à 2 port. noy. cir. neuves, sacrif. n'imp. quel offre, ébéniste mobilisé, traverse des Olives, villa « Les Grillons », quartier Saint-Julien.

ON DEMANDE bon tourneur sur fer. S'adresser Entreprise Conrad Zschokke et Cie, Bassin de la Madrague.

LATIN Excellentes leçons professeur tout à fait recommandé par parents d'élèves. S'adresser 125, rue Paradis, prix modéré.

JEUNE RÉFUGIÉ Belge, instruit, désire travaux de bureau ou autres à domicile. Ecr. A. B., bureau du journal.

SAGE-FEMME
BASSAS-CAILLOL, 4, boulevard Madeleine
Consult. t. l. j., t. heure, soins, prend pens., prix mod., place enf. sans formal., discr., corresp., pans., conseils grat.

QU PINTO VENDÉ
Ecriteaux et Enseignes
en tous genres, sur cartons, calicot, etc.
MAISTRE, place Préfecture 1
MARSEILLE

RÉFUGIÉ 22 ans, cherche emploi aux écritures et le dehors. Bonnes références. Ecrire Kermiz, 18, rue du Loisir, Marseille.

BEL appartement meublé, quartier Préfecture, 1er étage, 8 pièces, électricité, salle de bains, situation exceptionnelle. S'adresser rue Paradis, 125.

Appartements Meublés
CHAMBRES & CUISINES
46, rue Fortia, 46

TROUVÉ portemonnaie cont. certaine somme. Réclamer M. Armitane, Grand-Chemin d'Aix, 82.

TOMBÉ Mardi 27, d'un camion, pièce de machine électrique pesant 60 k. Rapporter contre récompense usine électrique d'Arenc.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES
Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

LES DENTIERS " W. LEWIS " (marque déposée), sont fabriqués par
MARSEILLE-DENTAIRE
5, RUE PARADIS. — EXTRACTIONS ABSOLUMENT SANS DOULEUR. — Dentiers « LEWIS » et tous systèmes.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 29 Juin

— 15 —

Un Homme dans la Nuit

PREMIERE PARTIE

L'Auberge rouge

Le jeune homme n'hésitait plus. Il avait un but. Il s'était décidé à quelque chose.

Vers la bifurcation de cette avenue Raphaël et de l'avenue Prudhon, il s'arrêta. Il descendit de machines et longea, sur la gauche, un mur. Le mur était haut, et la crête en était garnie de tessons de bouteille. Il fit le tour par l'avenue Prudhon.

Là, le mur devenait grille : de hautes barres de fer terminées en pointe de lance et qui semblait impossibles à franchir.

Pold regarda à travers cette grille. La lune éclairait un vaste jardin où apparaissaient, ombres compactes, quelques bouquets d'arbres. Derrière ces arbres, on distinguait les murs blancs d'une villa.

Pold marchait toujours, tenant à la main sa bicyclette. Il dépassa les murs blancs de la villa, derrière laquelle se trouvait un autre jardin, avec d'autres bouquets d'arbres. Là, plus de grille, mais un nouveau mur. Celui-ci était beaucoup moins haut que le mur qui s'étendait sur l'avenue Raphaël. Au sommet, on distinguait encore des tessons de bouteille.

Pold passa devant une petite porte et s'arrêta. Il tâta le mur.

— Ce doit être ici, dit-il.

Sa main se promenait sur le mur.

Pold ne put retenir une exclamation :

— Ah ! je l'ai !

Et sa main tira du mur une brique.

Rien ne faisait prévoir que Pold connût le jardin et la villa, mais il était évident qu'il connaissait le mur.

Le jeune homme n'avait peut-être pas encore pénétré dans la propriété, mais certainement il avait dû envisager la possibilité de sauter par-dessus le mur, et il avait étudié ce mur.

Il posa la brique par terre, mit sa bicyclette au coin de la petite porte, plaça un pied dans l'excavation qu'il avait faite en retirant la brique, l'enleva, posa l'autre pied sur la selle de sa bicyclette. Sa tête dépassa ainsi la crête du mur.

Au-dessus de la porte, il y avait une large corniche. Les coudes du jeune homme s'appuyaient sur cette corniche. Il se souleva sur les coudes, se maintint sur un seul et sa main alla chercher la crête. Il tâtonna, puis secoua un tesson, qui céda. Il avait deux points d'appui suffisants : la corniche et la crête. Il était debout sur le mur quelques secondes plus tard. Sa silhouette se dressa dans la nuit claire, puis Pold plia sur les jarrets et sauta.

Il s'étala assez brutalement. Il fut presque aussitôt relevé, mais il ne put retenir un cri de douleur. Il se pencha et constata qu'un tesson de bouteille lui avait déchiré un mollet, qu'il saignait abondamment et que son bas et sa culotte étaient en lambeaux.

Il banda le mollet blessé avec son mouchoir, puis il s'orienta.

Il avait devant lui deux arbres, deux marronniers superbes, dont les hautes branches atteignaient à la hauteur des fenêtres du deuxième étage de la villa. Les arbres étaient à quelques mètres de la maison.

Pold se dirigea vers les arbres, s'approcha de la villa et regarda deux fenêtres restées ouvertes au premier étage.

— C'est ici sa chambre et son cabinet de toilette, se dit-il.

Il était, en effet, suffisamment renseigné par un reporter qui, huit jours auparavant, dans une interview, avait décrit le home de Diane, interview qui avait fait le tour de la presse demi-mondaine.

Pold regarda encore les fenêtres et les arbres. Puis il se décida, enveloppa un tronc de ses bras vigoureux et grimpa.

Il atteignit la première branche, puis se hissa jusqu'à une fourche, d'où il pouvait plonger son regard dans les deux trous noirs des fenêtres restées ouvertes.

Il s'installa et attendit. L'ombre des branches le cachait. La clarté de la lune ne venait pas jusqu'à lui.

V

Le poisson d'Avril de Diane

— Le prince Agra !

Ces mots magiques avaient volé de bouche en bouche jusqu'aux coins les plus reculés du théâtre.

L'histoire du billet jeté dans la voiture de Diane, le rendez-vous, l'attente vaine de la demi-mondaine, son espoir et son désespoir, on savait tout cela et l'on s'en amusait beaucoup.

Le comte Grékoff, le duc Hartmann, Me Ragobert, par le récit d'aventures plus extraordinaires les unes que les autres, n'avaient pas peu contribué à exciter la curiosité de tous. Aussi, quand le bruit se fut répandu que le prince Agra venait enfin de traverser le vestibule et montait au foyer, précédé du tsar et de Félix, tous les groupes, tous les couples, tous les flirts se précipitèrent vers la salle où les danses avaient pris fin. On désirait voir ce prince qui tant s'était fait désirer. On voulut assister à son entrée et le contempler dans toute sa gloire.

Et Diane et Blanche de Ligné avaient interrompu leur valse gracieuse.

Diane s'était avancée, toute pâle et presque défaillante, pour voir... Ces mots : « Le prince Agra » l'avaient frappée au cœur.

Elle le vit et elle joignit les mains, dans une extase.

Il était devant elle. Il apparaissait sur le seuil, beau comme un jeune Dieu.

Ce prince indien semblait un pur fils d'Hellas.

Sous les tissus d'Asie dont il était vêtu, on le devinait beau comme un marbre antique, beau comme l'Apollon pythien.

Il en avait le profil droit, l'ovale du visage allongé, l'arcade sourcilière presque horizontale, les larges yeux clairs. Comme la sienne, sa chevelure — qui était châtain avec des reflets d'or — s'ondulait, se séparait par le milieu, se relevait en bandeaux sur le front haut. Il en avait encore le col dégagé et bien détaché des épaules. Il en avait toute l'harmonie des formes. « Pour comprendre le chef-d'œuvre de la statuaire antique, a dit Winckelmann, l'esprit doit s'élever jusqu'à la sphère des beautés incorporelles et s'efforcer d'imaginer une nature céleste, car il n'y a rien de mortel... »

Oui, le prince Agra était beau comme le dieu du Vatican, beau comme le fils de Jupiter et de Latone. Mais son visage n'avait point la même physionomie, mâle et un peu sévère du divin chasseur décochant une flèche mortelle au serpent python. Une grande douceur était répandue sur ses traits immobiles. Ovide a dit quelque part, en parlant d'Atalante, errant aux bois d'Arcadie : « Par sa beauté, vous diriez une vierge sous les traits d'un jeune homme, un jeune homme sous les traits d'une vierge ». Quand on regardait le prince Agra, on eût dit Apollon et on eût dit Atalante.

Sur son torse flottait une tunique lourde tissée de fils de soie et d'or. Il avait de larges pantalons à l'orientale. De ses épaules tombait un manteau d'une impériale richesse.

Ce manteau était couleur de grenat syrien ; il était très long. Deux esclaves hindous en soutenaient les pans. Le rouge violacé de ce manteau s'illuminait aux scintillements innombrables des pierres précieuses.

Il roulait, dans ses plis, les diamants rares de Visapour, des sables de la rivière de Gouel, les diamants de Gaolcunda et ceux, tant recherchés, de Parteal.

Il était bordé de pierres vertes. Le bleu verdâtre des béryls se mariait au vert bleuâtre de l'aigue-marine, rencontrait le vert de mer du péridot, se heurtait au vert pomme du chrysolithe, au vert-de-gris du chrysoprase et venait éteindre sa clarté dans le rayon vert doré des chrysobéryls.

Puis d'autres pierres encore... Il y en avait pour des millions. Des astéries, ces pierres du soleil dont le centre de lumière se déplace à tout instant ; des alabandines, qu'on ne voit plus guère et dont parle Pline ; les tournalines de Ceylan, et les chalcédoines, et les topazes, et les jades de Sumatra ; toutes les pierres d'Asie, celles des confins de Chine, celles des Indes et celles de l'Arabie gemmaient ce manteau, plus riche que tous les manteaux des Césars.

Derrière le prince, ce manteau était un éblouissement, une traînée de lumière.

Le prince portait sur la poitrine un collier de perles d'un prix inestimable. A sa ceinture écarlate pendait un yatagan dont la poignée s'éclairait d'un diamant gros comme le « Régent », et qui, comme lui, avait été ramassé au pied de la chaîne des Ghattes, ces monts illustres qui vont du Bengale au cap Comorin.

Autour du prince, on avait fait d'abord le plus religieux silence. Mais, peu à peu, un murmure montait, grandissait, gagnait les couloirs, un murmure d'admiration et de glorification.

On n'avait jamais rien vu de plus beau que ce jeune homme, rien de plus riche que sa parure.

Diane avait les mains jointes.

Elle vit venir le prince, et il lui parut que tout son sang se retirait de son cœur...

Le prince se dirigeait vers elle. Il semblait la connaître. Il lui tendit la main et sourit. Et, dès ce sourire, Diane l'aima.

Rien ne pouvait plus faire qu'elle ne lui appartînt corps et âme.

— Madame, dit-il, me pardonnez-vous d'arriver si tard ?

Diane baisa la main du prince.

— Vous êtes le maître, dit-elle.

— Que voilà un vilain mot, madame ! Je veux être votre ami.

Et il la conduisit vers un large divan, où il prit place à côté d'elle. Les deux esclaves hindous se couchèrent à leurs pieds.

(La suite à demain.) GASTON LEROUX.